

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées Atlantiques - Arrondissement de
Bayonne

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le quatorze décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, MM. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, Mme BRAU-BOIRIE, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA-LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. LACASSAGNE, M. NEYS par M. SOROSTE, Mme LANGLOIS par M. ESMIEU, M. LALANNE par Mme JUZAN, M. SALANNE par M. POCQ, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY, M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DUHART, Mme TAIEB par Mme CASTEL, Mme CANDILLIER par M. ETCHEGARAY, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. DAUBISSE par M. ARCOUET, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA-LANDA, Mme WAGNER par M. IRIART

Absents non représentés : Mme BELBARAKA

La séance est ouverte à 17h40.

Ordre du jour

| | |
|--|----|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 8 |
| Approbation des procès-verbaux des 1 ^{er} juin et 19 juillet..... | 8 |
| 1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. | 9 |
| 2. Transfert de compétence à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) – Valorisation et stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics. ... | 9 |
| 3. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif @actes) – Signature de la convention avec la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques..... | 10 |
| ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ | 10 |
| 4. Plan hivernal 2017/2018 – Mise en œuvre mutualisée entre la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) et les villes d'Anglet, Bayonne et Boucau..... | 10 |
| 5. Autorisation de dépôt par Habitat Sud Atlantic (HSA) des autorisations d'urbanisme sur le terrain sis avenue André Harambillet..... | 11 |
| COMMERCE ET TOURISME | 13 |
| 6. Dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2018 – Avis du conseil municipal. | 13 |
| CADRE DE VIE..... | 18 |
| 7. Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne – Année scolaire 2017/2018..... | 18 |
| DÉVELOPPEMENT URBAIN | 19 |
| 8. Programme d'action foncière – Acquisition de lots de copropriété de l'immeuble du 11 rue Neuve – Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local Pays Basque..... | 19 |
| 9. Programme d'action foncière – Acquisition d'un bien sis 25 rue des Tonneliers – Convention de portage foncier avec l'Établissement public foncier local Pays Basque..... | 20 |
| 10. PNRQAD Îlot 38 – Convention de portage foncier avec l'Établissement public foncier local Pays Basque pour l'acquisition d'un lot de copropriété sis 19 rue Bourgneuf..... | 20 |
| 11. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine..... | 21 |
| CULTURE ET PATRIMOINE | 21 |
| 12. Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu musée des Beaux-arts de Bayonne – Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque..... | 21 |
| 13. Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'une série d'œuvres – Demande de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine..... | 26 |
| 14. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition de deux œuvres enrichissant le fonds Helleu et demande de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles et au Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine..... | 26 |
| 15. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation d'un don d'un dessin d'Henry Caro-Delvaile. | 26 |

| | |
|---|-----------|
| 16. DIDAM – Exposition Franck CAVADORE du 9 février au 11 mars 2018. | 27 |
| 17. Médiathèque – Acquisition de documents de Marguerite Salcedo-Séligmann-Lui. | 27 |
| 18. Fixation du prix de vente du livre « Behin bazen, il était une fois, erase una vez... Hondarribia, Bayonne, Pamplona-Iruña ». | 28 |
| 19. Concert du Nouvel An – Convention de partenariat entre le Syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel, la Scène nationale du Sud-Aquitain et la ville de Bayonne. | 28 |
| DÉVELOPPEMENT DURABLE | 30 |
| 20. Appel à projet « <i>Smart Water City</i> » – Engagement de participation au projet Bat'Reuse. | 30 |
| 21. Projet du verger de l'Euskara (dit verger bayonnais) – Conclusion d'un prêt à usage avec Monsieur Renaud Delisee – chemin de Loustaounaou à Bayonne. | 30 |
| 22. Installation d'une station relais de téléphonie mobile par FREE mobile sur le site du château d'eau du Polo Beyris – Signature de la convention d'occupation du domaine public. | 31 |
| MOBILITÉ | 32 |
| 24. Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Bayonne Pays Basque – Protocole relatif aux modalités de partenariat entre les différentes maîtrises d'ouvrage pour la réalisation du projet..... | 32 |
| 23. Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Bayonne Pays Basque – Convention de financement des études d'Avant-Projet – Volet espaces d'intermodalité urbains. | 32 |
| ENFANCE – JEUNESSE ET ÉDUCATION | 36 |
| 25. Attribution des bourses municipales de l'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2017-2018. | 36 |
| 26. Schéma directeur de la petite enfance – Signature de la charte d'accueil du jeune enfant de la Ville de Bayonne. | 36 |
| 27. Démarche de labellisation en vue de la création d'une section bascophone à la crèche Saint-Esprit – Plan d'accompagnement. | 36 |
| 28. Forfait communal – Année scolaire 2017-2018..... | 37 |
| 29. Conventions d'utilisation de locaux et équipements scolaires en dehors du temps scolaire..... | 39 |
| 30. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville et le CCAS – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne, lancement de la consultation, signature de l'accord-cadre. | 39 |
| ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS | 39 |
| 31. Plaine d'Ansot – Boutique de la Maison des Barthes – Tarifs complémentaires..... | 39 |
| INFRASTRUCTURES ET ESPACES PUBLICS | 40 |
| 32. Pont Saint-Esprit – Demandes de subventions - Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque..... | 40 |
| 33. Pont Saint-Esprit – Déplacement et rétablissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Orange. | 40 |

| | |
|--|-----------|
| 34. Pont Saint-Esprit – Déplacement et rétablissement du réseau Enedis dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont - Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée avec la société Enedis. | 41 |
| 35. Pont Saint-Esprit – Déplacement et rétablissement du réseau GrDF dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont – Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée avec la société GrDF. | 41 |
| 36. Port fluvial – Redevances d’occupation du domaine public fluvial..... | 41 |
| 37. Piétonnisation du quai Sala – Dépôt de la déclaration préalable..... | 41 |
| 38. Requalification et pacification des abords des halles – Dépôt de la déclaration préalable. | 43 |
| 39. Livraison de marchandises en centre-ville – Aide à l’achat de véhicules utilitaires électriques ou hybrides par des professionnels spécialisés dans le transport de marchandises ou des entreprises effectuant des livraisons en compte propre. | 50 |
| 40. Systèmes de vidéoprotection – Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)..... | 51 |
| 41. Toponymie – Dénomination du Centre d’interprétation de l’architecture et du patrimoine (CIAP) de Bayonne..... | 53 |
| ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION..... | 53 |
| 42. Animations de Noël – Mise à disposition de la salle Notre-Dame par le collège Notre-Dame au profit de la ville. | 53 |
| 43. Mise à disposition de locaux à l’association LOFT’ART – Place Boeswillwald. | 54 |
| 44. Modalités pratiques du transfert du service animation seniors. | 54 |
| 45. Tremplin musical Bayonne Live 2018 – Règlement du concours. | 54 |
| FÊTES TRADITIONNELLES..... | 55 |
| 46. Fourniture en location temporaire de blocs-douches et WC à l’occasion des Fêtes de Bayonne – Lancement de la consultation..... | 55 |
| FINANCES..... | 55 |
| 47. Exercice 2017 – Budget principal - Décision modificative n° 2. | 55 |
| 48. Exercice 2017 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Décision modificative N° 2..... | 56 |
| 49. Exercice 2017 – Budget annexe de l’eau – Décision modificative n° 2. | 57 |
| 50. Exercice 2017 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative N° 2..... | 57 |
| 51. Exercice 2017 – Budget principal et budgets annexes – Approbation des montants pour les provisions comptables. | 57 |
| 52. Exercice 2017 – Attribution de subventions complémentaires pour le fonctionnement du Relais Unique Petite Enfance et de la crèche Pirouette. | 58 |
| 53. Demandes d’exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d’équipements municipaux. | 58 |
| 54. Autorisations budgétaires d’investissement par anticipation au vote du budget primitif 2018. | 60 |
| 55. Versement d’avances sur subventions et participations par anticipation au vote du budget primitif 2018. | 61 |
| 56. Compensation financière due au titre de l’énergie réservée – Convention avec la Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM)..... | 61 |

| | |
|--|-----------|
| 57. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque – Approbation du rapport n° 1 du 27 octobre 2017. | 61 |
| 58. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque – Approbation du rapport n° 2 du 27 octobre 2017. | 62 |
| 59. Garantie d'emprunt accordée à l'association Espace Parents Enfants pour l'acquisition des locaux abritant la crèche Baminou..... | 62 |
| FONCIER | 62 |
| 60. Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA PAYS BASQUE concernant l'immeuble sis 1 allée Malégarie – Accord de principe. | 62 |
| 61. Cession de la propriété sise 23 avenue des Arènes à Monsieur et Madame Desaulty. ... | 63 |
| 62. Acquisition d'un terrain à la SCI ZERUA – Angle rues Saint-Frédéric et de la Cale..... | 63 |
| MOYENS GÉNÉRAUX | 63 |
| 63. Transport de personnes – Signature des avenants n° 1 aux marchés 15104 et 15 105 suite au transfert de la compétence animation seniors du CCAS à la ville. | 63 |
| PATRIMOINE IMMOBILIER | 64 |
| 64. Maintenance en garantie totale et mise aux normes des ascenseurs, monte-charge et manches d'évacuation des établissements communaux – Avenant n° 1 au marché n° 15119 conclu avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs. | 64 |
| RÉGIE DES EAUX | 64 |
| 65. Tarifs des redevances et des prestations 2018..... | 64 |
| RESSOURCES HUMAINES | 65 |
| 66. Transfert de la compétence Eau potable – Transfert des agents de la Régie des Eaux à la Communauté d'Agglomération Pays Basque et suppression des postes correspondants. | 65 |
| 67. Modification du tableau des effectifs..... | 65 |
| 68. Autorisation de recours à deux intervenants auprès des seniors dans le cadre du programme d'activités génération seniors (cours d'espagnol et d'anglais)..... | 65 |
| 69. Autorisation de recours à des agents contractuels pour assurer les opérations de recensement de la population..... | 66 |
| 70. Modification du temps de travail du psychologue appelé à intervenir dans les crèches municipales..... | 66 |
| COOPÉRATION COMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES | 66 |
| 71. SO. CO. MIX. – Rapport pour l'exercice 2016-2017 du représentant de la Ville au conseil d'administration..... | 66 |
| 72. Société Locale d'Épargne Pays Basque – Rapport pour l'exercice 2016-2017 du représentant de la Ville. | 67 |
| 73. Procivis Aquitaine Sud – Rapport pour l'exercice 2016 du représentant de la Ville. | 67 |

M. le Maire : Je déclare la séance ouverte. Je demande à notre benjamin de faire l'appel.

(Appel)

M. le Maire : Merci pour cet appel. Mes chers collègues, puisque nous sommes tous installés je souhaiterais que nous ayons une pensée pour notre collègue Peyuco Duhart, qui nous a quittés il y a quelques jours dans les circonstances que vous connaissez. Il était maire de Saint-Jean-de-Luz depuis longtemps et premier vice-président de la communauté d'agglomération Pays Basque. En son honneur et en sa mémoire, je vous propose de respecter une minute de silence en se levant s'il vous plaît.

(Minute de silence)

Je vous remercie. Avant d'aborder l'ordre du jour, et à la demande d'un certain nombre de personnes dont notre collègue Colette Capdevielle, Maître Hourcade, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Bayonne et M. Philippe Aramendi, collègue d'Urrugne et conseiller communautaire, nous avons souhaité soumettre une motion, même si notre conseil municipal n'a pas pour habitude de voter des motions. Mais nous avons déjà fait des exceptions lorsque les motions touchent à l'organisation du territoire comme pour la caisse primaire d'assurance maladie. Là il s'agit du Tribunal de grande instance de Bayonne, qui est menacé dans son existence si nous en croyons l'article 10 de la proposition de loi dite d'orientation et de programmation pour le redressement de la justice, adoptée récemment par le Sénat.

M^{me} Capdevielle vous avez souhaité intervenir sur le sujet. Je vous donne la parole.

M^{me} Capdevielle : Merci, M. le Maire, de me donner la parole. Je remercie également l'ensemble de mes collègues pour leur intérêt sur le sujet.

Effectivement, une proposition de loi a été votée par le Sénat le 24 octobre dernier, à une très large majorité. Comme vous l'avez dit, elle prévoit, dans son article 10, un tribunal de première instance par département. Il serait créé sur la notion de taille efficiente, désormais une seule juridiction par département avec une exception qui prendrait en compte la particularité géographique ou démographique locale. Comment imaginer ici, alors que se joue la question du maintien de la cour d'appel de Pau, une suppression pure et simple du tribunal de grande instance (TGI) de Bayonne ou, encore plus inquiétant, son démantèlement programmé au fil des années et ce au profit d'un tribunal départemental qui serait nécessairement situé à Pau, lorsque nous connaissons le volume d'affaires croissant malgré toutes les réformes qui visent à déjudiciariser et ce quel que soit la matière, civile ou pénale, et l'évolution démographique de notre bassin de vie ? Comment imaginer également la perte d'un service public régalié ? Le besoin croissant sans cesse exprimé d'une justice de proximité. Les conséquences directes et indirectes sur l'emploi. Je dirais aussi, parce que le chef-lieu est éloigné d'une heure ou d'une heure et demie, le véritable bilan carbone. Le maintien d'un TGI de plein exercice est un facteur de cohésion et de cohérence territoriale.

Dans le cadre des actions menées par l'ensemble des organisations professionnelles, il a été décidé aujourd'hui, ce jeudi 14 décembre, d'une journée dite « blanche ». Les responsables politiques locaux et nationaux ont tous été sollicités. C'est à ce titre qu'une proposition de motion vous a déjà été transmise, M. le Maire, en votre qualité de président de la communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB), par notre collègue Philippe Aramendi, conseiller communautaire et avocat. Nous vous proposons ce même texte, dans le même esprit. Vous l'avez repris, mais l'esprit est exactement le même. Vous l'avez enrichi. Nous

proposons ce texte au vote de notre assemblée. Je remercie les collègues pour leur intérêt. Je les remercie aussi de bien comprendre l'enjeu du maintien de ce service régalien au Pays basque et en particulier à Bayonne. La ville capitale du Pays Basque donnera, je pense, à travers ce vote, un premier signal qui nous paraît très important. Samedi nous évoquerons également cette question lors du conseil d'agglomération. Je pense qu'un vote à l'unanimité serait un signe important que vous pourriez remettre à M^{me} la Garde des Sceaux quand vous la rencontrerez prochainement, M. le Maire.

M. le Maire : Merci M^{me} Capdevielle. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M^{me} Bisauta : Le conseil de prud'hommes va subir le même sort ?

M^{me} Capdevielle : La question se pose effectivement pour le conseil de prud'hommes, le tribunal de commerce et le tribunal des affaires spéciales. Le Sénat a voté un TGI par département tout en déposant un rapport parlementaire accablant sur les précédentes réformes visant à supprimer des tribunaux en termes de déserts judiciaires. C'est la même chose que les déserts médicaux. Il faudra donc mener exactement le même combat. C'est la théorie des dominos. On fait tomber une juridiction et les autres suivent après puisque le personnel est souvent le même. C'est ainsi que l'on dépèce. C'est un dépeçage organisé. On réduit, on réduit. Il y a peu de personnel. On montre que le service ne fonctionne pas, qu'il y a des délais, etc. Nous connaissons parfaitement le processus depuis des années. J'invite ceux qui s'intéressent à la question à lire le rapport parlementaire fait par les sénateurs, les mêmes qui ont décidé de supprimer beaucoup de juridictions en France.

M. le Maire : Merci M^{me} Capdevielle. Je suis complètement d'accord avec le propos que vous venez de tenir. Je voudrais dire que ce texte est d'origine parlementaire, puisqu'il s'agit d'une proposition de loi et non d'un projet de loi. Cela veut dire que ce sont les sénateurs qui ont pris cette initiative ; peut-être en pensant aussi aller dans le sens du gouvernement. En tout cas, ce n'est pas un projet du gouvernement, mais une proposition de loi comme il en existe finalement assez peu, en particulier venant du Sénat. Effectivement, quand nous regardons l'exposé des motifs, cette proposition de loi part du constat que la justice va mal. Nous sommes bien d'accord pour dire que la justice va mal. Elle va même très mal, puisqu'elle est abandonnée par l'État depuis fort longtemps et par tous les gouvernements, quels qu'ils soient. Au point que nous sommes le pays qui apporte le moins de soutien à sa justice. Nous sommes de loin le pays en Europe qui apporte le moins de considération à l'institution judiciaire. Je parle en moyens financiers et matériels. Évidemment, nous l'aurons bien compris, il s'agit de trouver des économies.

Mais M^{me} Capdevielle a complètement raison de dire que cette proposition est très dangereuse. Certes, la Garde des Sceaux, interrogée plusieurs fois dit qu'il n'y a pas de danger, qu'il n'y a pas de problème, que ce n'est pas une initiative du gouvernement. Effectivement, c'est une initiative du Sénat. Mais nous savons que quelquefois nous laissons à des parlementaires le soin de sonder. Si c'est un sondage, il faut répondre. Il faut répondre, je pense, haut et fort, vous venez de le suggérer, parce que le démantèlement est aussi grave que la suppression de la juridiction. Le tribunal de première instance regrouperait à la fois le tribunal d'instance (TI) et le TGI. Vous savez que la distinction entre les deux était liée à l'enjeu des affaires. Aujourd'hui, il s'agit de tout regrouper. Nous pouvons l'entendre, la question n'est pas là. La question est de considérer qu'il n'y en aurait qu'un par département. Si la cour d'appel de Pau est maintenue, nous pouvons craindre que ne soit conservé que le TGI de Pau. Nous voilà confrontés à une difficulté que nous connaissons bien, que nous avons vu avec la CAF, la direction de la répression des fraudes,

etc. Nous avons trop l'habitude de ce type de situation. C'est pourquoi je pense que vous avez tout à fait raison et je vais d'ailleurs suggérer au prochain conseil communautaire la même rédaction. Il s'agit aussi de soutenir les professions judiciaires et parajudiciaires, mais aussi les territoires. La justice doit être la plus proche possible du justiciable.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous allons vous distribuer la motion. Elle a été proposée. Nous l'avons un peu rectifiée pour qu'elle soit plus simple vu l'institution que nous représentons. Je vous propose de la lire et de la soumettre au vote, en souhaitant que nous ayons une belle unanimité sur le sujet.

« L'article 10 de la proposition de loi dite d'orientation et de programmation pour le redressement de la justice, adoptée par le Sénat en première lecture le 24 octobre 2017 réformant la carte judiciaire, prévoit que, sauf particularité démographique géographique locale, un tribunal de première instance unique sera créé par département.

Il est évident que le département des Pyrénées-Atlantiques, de par sa composition démographique, géographique, administrative, dispose de l'ensemble des particularités telles que décrites par le législateur, qui doivent d'ores et déjà permettre à celui-ci de confirmer le maintien, à tout le moins en toutes ses attributions, du tribunal de première instance de Bayonne. La justice, au même titre que l'éducation, la santé ou la sécurité, est un service public essentiel à l'attractivité du territoire. La remise en cause de l'existence du tribunal de première instance à Bayonne irait à l'encontre d'une politique d'aménagement équilibré du territoire s'appuyant sur un service public de proximité et de qualité.

Compte tenu des caractéristiques économiques, démographiques, culturelles et sociales spécifiques du Pays Basque qui ont conduit ses 158 communes à se regrouper en se constituant en agglomération unique, pour gérer les territoires et les politiques publiques à la bonne échelle, les élus du conseil municipal exigent le maintien du tribunal de première instance de plein exercice à Bayonne. Cette exigence est indispensable au maintien d'une justice efficace et proche, seule en mesure d'assurer la défense des intérêts des citoyens et des justiciables de notre territoire. »

Sauf demande d'intervention, je mets cette motion aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je me réjouis de cette unanimité mes chers collègues.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation des procès-verbaux des 1^{er} juin et 19 juillet

M. le Maire : La convocation qui vous a été adressée faisait état de l'approbation de ces deux postes procès-verbaux, alors que la note de synthèse mentionne aussi l'approbation de celui du 26 octobre. Vous n'avez pas ce compte rendu. Nous n'avons pas eu le temps de vous le présenter. Je vous rappelle que nous avons mis en place un dispositif pour aller plus vite dans la rédaction de ces procès-verbaux. Nous allons y arriver. Nous souhaitons faire passer ces trois procès-verbaux. Mais les délais de relecture et de correction ne l'ont pas permis. Le procès-verbal du 26 octobre vous sera envoyé sous peu pour une approbation à la prochaine séance. Y a-t-il des observations ?

M. Etcheto : Merci M. le Maire. À propos du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin, nous l'avons déjà précisé lors d'une séance précédente, notre groupe avait quitté la séance, mais

avait bien participé à l'ouverture de la séance. La transcription du PV en fait foi puisque nos échanges sont retranscrits. En revanche, nous sommes toujours signalés comme absents sur l'en-tête du PV. Je pense que cela appelle une correction.

M. le Maire : Vous avez raison. Nous mettons « a quitté la séance avant l'examen de l'ordre du jour ». Cela vous va ?

M. Etcheto : Oui.

M. le Maire : Je ne l'avais pas remarqué, mais maintenant que vous le dites, cela tombe sous le coup du bon sens. Avez-vous d'autres observations sur ces procès-verbaux ? Je vous remercie. Ils sont approuvés.

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Vous en avez eu connaissance lors de la commission préparatoire. Je sais que vous avez posé des questions. Je sais que nous avons donné des réponses. Je sais que d'autres vont vous arriver. On m'a dit que d'autres éléments de réponse vous parviendraient postérieurement à la séance. S'il n'y a pas d'autres éléments d'explication, je considère que nous avons satisfait à cette obligation de compte rendu.

DONT ACTE

2. Transfert de compétence à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) – Valorisation et stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics.

M^{me} Bisauta : Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB), le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés est pris en charge par le syndicat BIL TA GARBI. Cette compétence n'intègre toutefois pas le traitement des déchets non assimilés provenant d'activités économiques, et en particulier les déchets dits inertes des activités du bâtiment et des travaux publics. Toutefois, le syndicat BIL TA GARBI envisage la création d'un centre d'enfouissement réservé à ces déchets. Pour ce faire, il doit se doter d'une compétence statutaire explicite en la matière, ce qui suppose en premier lieu que les collectivités membres du syndicat, et notamment la Communauté d'agglomération Pays Basque, disposent d'une telle compétence, qu'elles pourront ensuite transférer au syndicat. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la prise de compétence : « *Création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics* » par la Communauté d'agglomération Pays Basque, et de lui transférer en conséquence cette compétence.

M. le Maire : Rapport important sur lequel vous travaillez depuis un certain temps, et qui arrive à son terme par cette délibération ; l'agglomération faisant bien entendu son travail de son côté.

M^{me} Bisauta : Le premier site qui pourrait être opérationnel assez rapidement, puisque les études sont terminées et que nous sommes en voie d'agrément, est celui de la croix des bouquets à Urrugne.

M. le Maire : Des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

3. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif @actes) – Signature de la convention avec la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

M^{me} Durruty : Le programme @CTES (aide au contrôle et à la transmission électronique sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique. Il paraît intéressant de commencer à télétransmettre les principaux actes de notre collectivité, à savoir les délibérations, les décisions du Maire prises en application de la délégation du conseil municipal et une partie des arrêtés. Bien entendu, ce périmètre est évolutif et aura vocation à croître dans les prochains mois s'étendant à tous les arrêtés, aux marchés publics par exemple. Aux fins de mettre en œuvre le dispositif @ctes, à compter du 1^{er} janvier 2018, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour préciser les conditions de cette télétransmission. Il est proposé au conseil municipal d'en approuver les termes et d'autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire : Tout cela va dans le sens du développement durable puisque l'objectif est bien sûr de diminuer la place du papier.

M^{me} Durruty : Et de la ville numérique, M. le Maire.

M. le Maire : Et dans le sens de la ville numérique, ce qui explique que vous présentiez ce rapport. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Des abstentions ou des votes contre ? Non. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

4. Plan hivernal 2017/2018 – Mise en œuvre mutualisée entre la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) et les villes d'Anglet, Bayonne et Boucau.

M^{me} Lauqué : La période hivernale réclame de la part de tous les pouvoirs publics une attention particulière en direction des personnes les plus vulnérables, et tout particulièrement des sans-abri. Une veille saisonnière est ainsi organisée du 1^{er} novembre au 31 mars. Le plan hivernal 2017-2018 reconduit les dispositions prises l'hiver dernier, à savoir une action concertée avec la communauté d'agglomération et les communes d'Anglet et Boucau pour mettre en place un dispositif d'accueil mutualisé de 20 lits sur le site dit du local « *Ma Nuit* », à Anglet, au sein de locaux propriété de l'Agglomération (détails en note explicative de synthèse). Il est demandé au conseil municipal d'approuver la participation financière de la ville de Bayonne à hauteur de 9 335 € au maximum au bénéfice du CCAS de la Ville d'Anglet, qui assure le portage administratif et financier du dispositif, et d'autoriser le Maire à procéder à toute démarche devant concourir à la mise en œuvre opérationnelle de ce plan.

M. le Maire : Merci.

M^{me} Herrera-Landa : Une intervention très rapide pour nous féliciter de l'ouverture de « Ma nuit » pour la quatrième année consécutive. Elle avait été demandée par notre groupe à plusieurs reprises. Une réflexion pourrait peut-être être engagée sur ce site ouvert quatre mois sur douze. Nous pouvons discuter de la qualité des conditions dans lesquelles les personnes sont accueillies, mais ce site pourrait accueillir de l'hébergement, nous pensons en particulier au personnel saisonnier en période touristique. Une réflexion est peut-être à mener sur l'amplitude d'usage de ce site. D'une manière plus globale, nous sommes demandeurs de chiffres assez précis qui différencient ce qui relève de l'obligation légale de l'accueil pour le plan grand froid de ce qui relève de la mise à l'abri à l'année pour les personnes en difficulté dans la rue. Nous demandons un plan global qui aujourd'hui pourrait être municipal, mais aussi sur l'agglomération. Mais nous sommes ici pour plutôt parler de la ville de Bayonne. Une vision globale doit là aussi intervenir, mais ce sont les chiffres locaux qui vont nous intéresser. Nous avons également constaté qu'un grand nombre de personnes sont à la rue en ce début d'hiver. Nous nous sommes demandé si vous aviez des chiffres ou des observations particulières sur ce début d'exercice ? Merci.

M. le Maire : Vous avez dit quatre mois, c'est sept mois. Du 1^{er} novembre au 31 mars. M^{me} Lauqué vous pouvez compléter ?

M^{me} Lauqué : Là, je n'ai pas de chiffres, mais nous pouvons bien sûr les avoir. Il est certain que l'an dernier, M. le Maire n'avait pas attendu les directives de l'État pour ouvrir la salle Lauga quand il a constaté hors période, pendant une maraude avec la Croix-Rouge comme chaque année, qu'il faisait très froid et qu'il y avait pas mal de personnes dans la rue. Il avait mis à disposition une douzaine de places à Lauga. Ce sera refait cette année, si nous constatons qu'il n'y a pas assez de places dans les structures ou à cause de la température même si ce n'est pas celle définie par l'État pour l'ouverture de « Ma nuit ». Lauga ouvrira en acceptant les animaux, ce qui n'était pas fait sur « Ma nuit ». Nous n'avons pas de chiffres, mais ils ont été donnés pour l'an passé puisque nous avons eu le comité de pilotage à Pau. Atherbea n'a pas encore donné les chiffres pour cette année. Pour l'instant, malgré les froids du début d'hiver, il n'y a pas de demandes d'ouverture supplémentaire.

M. le Maire : Nous vous donnons ce que nous pouvons vous donner. Merci M^{me} Lauqué. Je mets cette délibération aux voix. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

5. Autorisation de dépôt par Habitat Sud Atlantic (HSA) des autorisations d'urbanisme sur le terrain sis avenue André Harambillet.

M. le Maire : Je la présente en demandant au Dr Pocq de bien vouloir compléter mon propos.

Ce terrain est adjacent à l'EHPAD Harambillet. Lors du conseil municipal du 26 octobre 2017, l'opportunité du projet de réalisation d'un pôle destiné aux personnes âgées sur le secteur d'Harambillet a été présentée. Avait ainsi été :

- Constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public communal concerné par le projet,
- Puis, approuvé le principe de la cession à l'euro symbolique dudit terrain à HSA.

Il convient maintenant d'autoriser HSA à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération ; autorisation nécessaire, car l'acte de vente n'a pas encore été conclu à ce jour. Il le sera bien évidemment.

Le Dr Pocq, à la destinée du centre communal d'action social, a la main sur ce dossier. Il peut peut-être nous dire des choses importantes sur l'état d'avancement de ce chantier.

M. Pocq : ... le choix de l'équipe qui va diriger les opérations a été fait. Des entretiens et réunions se font régulièrement sur les locaux d'HSA, pour une vision précise de la construction de l'EHPAD. À ce jour, nous ne pouvons pas encore montrer de maquettes, mais nous avons déjà quasi défini l'emprise au sol et les éléments constructifs de l'établissement à savoir le modèle type d'une chambre, la composition du secteur sauvegardé, le fonctionnement de la mutualisation entre l'EHPAD à construire et la résidence autonomie qui sera réhabilitée dans les locaux actuels. Sur le plan pratique, d'ici fin janvier nous pourrons présenter des ébauches architecturales pour le dépôt des permis de construire au mois d'avril. Voilà les explications actuelles, M. le Maire.

M. le Maire : Ces éléments d'information sont importants. Vous ne nous avez pas dit ce que deviendra le bâtiment actuel d'Harambillet.

M. Pocq : Le bâtiment actuel est historiquement un foyer logement. Il n'avait pas les conditions architecturales parfaites pour être réhabilité en EHPAD. Il va être désaffecté et réhabilité par HSA pour enlever tous les matériaux non acceptables à savoir qu'il y a beaucoup d'amiante. Il va être entièrement réorganisé pour devenir une résidence autonomie de 70 lits qui accueillera les personnes âgées autonomes. C'est un tremplin entre le domicile et une résidence qui gère la dépendance, appelée EHPAD. Il accueillera aussi une structure qui n'est pas encore clairement définie, qui correspond une inspiration et une incitation très forte du conseil départemental, pour faire face à la « silver economy ». Nous pourrions mettre des locaux à disposition d'institutions, voire de particuliers ou de sociétés pour une mise en évidence ou une démonstration de matériels spécifiques à destination des personnes âgées. Il servirait aussi de petits laboratoires pour les centres de formation de personnels médicaux en mettant à disposition un outil de travail correspondant à une chambre type domicile, une chambre type EHPAD.

M. le Maire : Une augmentation de l'offre et de la capacité d'accueil ?

M. Pocq : Voilà. Tout ceci est une incitation très forte à travailler avec ESTIA, le centre d'ingénieur dans un cadre qui n'est pas du tout défini, mais qui permettra une grande ouverture du centre médical, socio-médical des établissements sur la Ville. Ce sera une locomotive départementale de cette « silver economy » à la demande du conseil départemental, mais dans un cadre qui n'est pas encore du tout figé.

M. le Maire : Merci de cette présentation. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

COMMERCE ET TOURISME

6. Dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2018 – Avis du conseil municipal.

M^{me} Durruty : Nous avons déjà proposé cette délibération à notre conseil municipal depuis que la loi l'autorise. La règle des « *dimanches du Maire* » a été modifiée depuis la loi du 6 août 2015, dite loi Macron. Ainsi, l'article L.3132-26 du Code du travail dispose que « *dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante* ». En plus de l'avis du conseil municipal, il convient de procéder à la consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressées ; ainsi que de recueillir l'avis conforme de la communauté d'agglomération pour les autorisations envisagées au-delà de 5 dimanches. Au vu de l'ensemble des demandes et après avoir dégagé les propositions les plus exprimées, dans un souci de cohérence, il est soumis au conseil municipal pour avis les dérogations au titre de l'année 2018, classées par type d'activité (voir tableau joint à la note de synthèse).

M. le Maire : Merci. Il y a des questions ? M^{me} Aragon vous avez la parole.

M^{me} Aragon : Merci M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, cette délibération devient le marronnier de décembre. Depuis la loi Macron du 6 août 2015, le repos dominical est remis en question. Le 20^e siècle avait intégré le besoin de repos, de famille, de loisirs, d'activités sociales. Le dimanche, seuls les marchés et les petits commerçants étaient ouverts. Ils bénéficiaient alors de la fermeture des grandes surfaces. Mais si les grandes surfaces ouvrent aussi, elles prennent la clientèle du centre-ville au détriment des commerces de proximité.

Le 21^e siècle semble douter de la nécessité d'un jour de repos commun. Les multinationales de la distribution veulent transformer le dimanche en paradis de la consommation. Ils sont devenus incapables de concevoir une seule journée par semaine qui ne génère pas de profit. Bien sûr, les salariés volontaires reçoivent des compensations. Mais ces dernières coûtent cher et seront difficilement tenables dans le temps. Elles seront conservées jusqu'à la généralisation de l'ouverture des magasins le dimanche. Mais lorsque l'habitude de consommation sera prise, le volontariat et les majorations et compensations disparaîtront, comme c'est le cas à ce jour dans le secteur de l'hôtellerie restauration. Les cinq dimanches du maire qui couvraient trois dimanches de décembre et le début des soldes ne suffisent plus.

Vous nous demandez, pour la troisième année consécutive, de voter l'ouverture le dimanche durant tout le mois d'août et tout le mois de décembre soit 11 ou 12 dimanches en 2018. À cette société de marchandisation permanente, nous préférons le vivre ensemble, la famille, le sport ou tout simplement le repos. Nous voterons donc contre ce rapport.

J'ai aussi une petite question. Dans la mesure où il semble que l'agglomération ne soit pas en accord complet avec la ville sur les dérogations supplémentaires, je voudrais savoir ce qu'il en est exactement. Sur le rapport 68 de la CAPB qui sera voté samedi, les dates ne sont pas exactement les mêmes.

M^{me} Durruty : Sur ce sujet, un rectificatif va être remis pour la séance de samedi.

M. le Maire : Les dates que nous avons ici sont les bonnes ?

M^{me} Durruty : Oui bien sûr. La raison de ce décalage est que jusqu'au dernier moment nous avons dû attendre les réponses de certains et essayer d'être le plus cohérent possible dans les décisions prises.

M. Iriart : Nous avons pris l'habitude de donner un avis défavorable sur ces délibérations depuis trois ans. Je ne reviendrai pas sur les arguments d'ordre général évoqués par M^{me} Aragon. Nous les partageons pleinement. Dans le souci d'enrichir la discussion et de trouver quelques arguments supplémentaires pour peut-être vous amener à voir les choses différemment, je voudrais pointer quelques observations supplémentaires.

J'ai repéré que les demandes de date exprimées par les organisations professionnelles étaient plutôt en baisse par rapport aux deux années précédentes. Tant mieux, car davantage de personnes seront impactées par ce dispositif. Cela montre peut-être aussi un besoin relativement moindre que celui que nous estimions ou que le législateur estimait au moment où il a pensé légitime d'élargir ces possibilités.

Le deuxième point est que, si j'ai bien compris, vous aviez plutôt l'habitude de solliciter le point de vue des professionnels avant de construire votre délibération, ce qui est plutôt une bonne chose dans la démarche participative. Pour autant, de notre point de vue, cela ne dispense pas la puissance publique d'avoir aussi son propre point de vue. J'ai le sentiment que la délibération que vous proposez reprend en état les demandes exprimées par les professionnels.

Troisièmement, dans le cadre de la réunion préparatoire, j'ai noté que certains professionnels avaient besoin d'être relancés pour donner leur réponse. Je trouve cela plutôt interpellant. Si nous avons besoin de les relancer, cela traduit peut-être un besoin qui n'est pas largement exprimé par les professionnels. Nous avons peut-être une pratique proactive qui peut s'avérer incitative.

Dernier élément : pour la première fois, samedi prochain en conseil communautaire nous aurons une délibération permettant de voir les pratiques sur d'autres communes. J'ai regardé cela de près. Nous nous rendons compte qu'en fait très peu de communes sollicitent plus que les cinq jours traditionnels des maires. Cette pratique n'est pas largement répandue. Anglet par exemple, ne sollicite cette dérogation que pour le secteur du pain et de la pâtisserie. Biarritz, commune hautement touristique, ne sollicite des dérogations que pour les commerces alimentaires. Saint-Jean-de-Luz ne sollicite des dérogations que pour les commerces de détail alimentaires. Nous serions par contre dans l'application de larges dérogations puisque la totalité des secteurs commerciaux sont concernés. Serions-nous les champions de la dérogation sur le secteur Pays Basque ?

Tous ces points c'est-à-dire la stagnation des demandes des professionnels, l'acceptation systématique des demandes -en tout cas j'ai l'impression que Bayonne est plutôt dans cette posture- la nécessité de relancer les professionnels, le fait que nos voisins semblent mettre en œuvre des pratiques moins incitatives, sont peut-être des éléments supplémentaires qui pourraient vous inviter à revoir le mode de gestion de ces dérogations dans le sens d'une démarche moins proactive et plus modérée. Je pense que cela aurait pour effet de permettre à des dizaines voire des centaines de salariés d'avoir quelques dimanches supplémentaires à la maison. Ce serait une bonne chose pour les familles concernées. Merci.

M. Duzert : Je n'ajoute rien à ce que viennent de dire mes deux prédécesseurs. Toutefois, des mairies commencent à revenir en arrière. Il me semble que lundi soir, le conseil municipal de Boucau a voté contre l'ouverture. Beaucoup d'élus commencent à prendre conscience que nous pouvons faire différemment. Merci.

M^{me} Capdevielle : En 2014 et 2015, le législateur a prévu de gardes fous c'est-à-dire qu'il a prévu la possibilité de déroger au principe de la fermeture dominicale en ouvrant seulement 12 dimanches par an. Mais 12 est un maximum. Nous savions qu'il y aurait un effet d'aubaine dans les années qui suivraient puis un tassement voire une stabilisation pour correspondre aux réalités locales.

En cohérence, je donnerai un avis favorable puisque j'ai voté cette loi. Je dois dire que le texte de loi et le législateur ont été très habiles, puisqu'ils ont prévu qu'en l'absence d'accord entre les organisations syndicales et patronales il n'y aura pas de dérogation. C'est là la nouveauté. Ce n'est que sur la base d'un accord que l'autorité administrative peut donner un accord d'ouverture. Le texte a laissé la place à la négociation. Cet élément me paraît important et il me plaît de le rappeler puisque cela permet aux organisations de dialoguer et de voir comment l'adapter au mieux aux marchés. Je ne suis pas étonnée qu'il puisse y avoir une stagnation dans certaines zones. Je me félicite que notre commune donne un avis et qu'il y ait un avis de l'agglomération, car c'est la cohérence territoriale et la question de la concurrence qui se pose. Il n'est pas question de faire n'importe quoi, d'ouvrir n'importe comment. Il est aussi question de coller aux réalités et de vivre avec une époque où Internet est ouvert 24/24 et 7/7.

J'entends et je comprends le discours que tiennent mes collègues, mais les familles ont aujourd'hui des manières de vivre bien différentes. On travaille beaucoup à domicile, la manière de vivre a beaucoup changé et la véritable concurrence se fait aujourd'hui par Internet. Même sur les horaires d'ouverture et de fermeture, il convient de s'adapter à des nouveaux modes de vie avec peut-être des ouvertures à l'heure du déjeuner, plus tard le matin ou plus tard le soir. Il faut aussi dire que pour nombre de personnes qui ont besoin de travailler et qui voient leur travail différemment, certaines ne veulent travailler que le week-end et pas la semaine. Ce sont des choix de vie qu'il faut aussi respecter. Je rappelle que le repos dominical était fondé sur des raisons religieuses principalement. Aujourd'hui, la manière de vivre et d'organiser la vie du travail et celle des loisirs a considérablement évolué notamment pour des femmes seules qui n'ont pas leurs enfants le week-end. Elles préfèrent travailler le week-end pour être libres pour d'autres activités pendant la semaine. Je tenais à apporter cet éclairage.

M. le Maire : Merci.

M^{me} Bisauta : Je vais apporter mon marron du mois de décembre. J'entends beaucoup dire que des personnes adorent travailler le dimanche. J'ai dû le faire par obligation professionnelle pendant 40 ans. Je sais les conséquences. Il n'y a pas que les enfants. Il y a les amis. Je sais la pression qu'il y a sur les salariés. Je peux vous dire que quand c'est parfaitement installé dans un métier nous n'avons pas le choix. Les compensations financières sont redoutablement basses. Franchement, on ne fait pas des dimanches pour l'argent.

Je ne pense pas que, parce que c'est une évolution sociétale il faut absolument aller dans ce sens. Nous connaissons beaucoup d'évolutions sociétales qui sont assez péjoratives et

problématiques et qui ont des conséquences humaines non négligeables. Je continue à être très opposée au fait que nous allions jusqu'au maximum. Ce n'est pas un souci, mes collègues le savent. Sur ces bancs, il y a des avis différents. Il peut y en avoir chez nous. Je pense qu'aller au maximum n'est pas souhaitable.

M^{me} Durruty : Nous sommes à 11.

M^{me} Bisauta : De 11 à 12 franchement. Vous pouvez faire 11,5 juste pour dire que vous n'êtes pas à 12 aussi. Tout peut s'entendre. Nous avons des avis qui ne sont pas semblables. Je pense que chacun a le droit de se positionner. Une fois n'est pas coutume, je ne voterai pas avec la majorité. Je voterai contre cette délibération.

M. le Maire : Merci. Nous connaissons votre position sur le sujet. M^{me} Durruty vous essayez de répondre en bloc ?

M^{me} Durruty : Bien sûr. C'est la troisième fois que nous avons ce type de débat. Chacun reste sur ses positions, ce que je trouve assez satisfaisant alors que beaucoup ont tendance à virer à la schizophrénie en politique. Pour ma part, je suis ravie que chacun reste sur ses positions sachant que cette loi a été proposée par un gouvernement, M^{me} Capdevielle l'a rappelé, que vous défendiez. Il faut aussi aujourd'hui être capable d'assumer les choses.

Concernant les ouvertures dominicales, nous voyons une évolution à la baisse dans des villes et à la hausse dans d'autres villes comme à Lille par exemple, où nous pourrions penser qu'il y a une position dogmatique différente de celles qui ont pu être présentées ici. Pour revenir à des éléments plus opérationnels et notamment les questions de méthode évoquées par M. Iriart, je vous proposerais de faire une réunion détaillée sur le sujet tant j'aurais de choses à dire. Je vais essayer de ne pas trop prendre de temps.

Nous n'imposons rien et nous ne sommes pas proactifs dans le fait de multiplier le nombre d'ouvertures. Au contraire. Nous faisons d'abord ce à quoi la loi nous oblige c'est-à-dire une concertation des organisations professionnelles et des organisations syndicales.

Deuxièmement, contrairement à ce que certains ont voulu dire, nous avons fait un tri considérable dans les demandes faites et nous n'avons retenu que les demandes formulées collectivement. C'est un principe de base. Dans la mesure où il n'est pas question de renforcer la concurrence ou la potentielle concurrence entre les uns et les autres, ce qui nous intéresse est le consensus. Quand il n'y avait pas consensus, la date n'a pas été retenue. Nous avons donc eu de l'arbitrage, un arbitrage qui a parfois eu lieu au dernier moment, parce qu'il a fallu revenir à la discussion. Il nous fallait être bien calés avec les demandes des commerçants du centre-ville puisque les décisions sont prises aussi dans le sens de la défense des besoins exprimés par les commerces de centre-ville. Ce qui explique, je le répète, que les demandes formulées isolément, y compris sur des commerces de bouche, ont été rejetées. Certaines dates ont aussi été rejetées comme le premier dimanche de septembre, une date par exemple retenue à Lille, car nous considérons qu'il ne faut pas donner trop d'occasions de rajouter des dates.

Il y a 11 dates cette année, car nous avons encore cinq dimanches en décembre. Lorsqu'il n'y aura que quatre dimanches, il y aura moins de dates. C'est sûr. Nous avons les cinq dates liées aux fêtes de fin d'année, les deux dates liées aux soldes d'été et aux soldes d'hiver, les trois dimanches du mois d'août et un dimanche en juillet sur le pont du 14 juillet. Voilà comment les dates sont positionnées. Je voudrais quand même vous dire,

contrairement à ce que M. Iriart a évoqué, que le principe de ces dates vise à permettre aux commerces bayonnais de rester concurrentiels par rapport aux villes touristiques de proximité. Ces villes n'ont pas besoin d'autorisation. Ce n'est pas qu'elles ne bénéficient pas de la dérogation, bien au contraire. Elles sont ouvertes beaucoup plus que 11 dimanches, certaines toute l'année. Si aujourd'hui notre position était de ne retenir que cinq dates à Bayonne, ce serait pénalisant pour les commerçants ; d'autant plus, vous le savez, que l'attractivité touristique de Bayonne se confirme de mois en mois et pas seulement en période estivale, mais toute l'année. Quand il vient, le touriste a aussi besoin de consommer.

Chacun d'entre nous voit des scènes de visite guidée le dimanche et de personnes qui consomment dans les commerces ouverts. La position n'est pas idéologique : elle reste adaptée à la demande et à l'évolution de la typologie des consommateurs de notre Ville.

Une bonne nouvelle malgré tout. Je sais que la presse attend avec impatience que nous communiquions sur notre observatoire du commerce. Comme promis, ce sera chose faite au premier trimestre 2018, car notre outil sera totalement opérationnel. À aujourd'hui, le jour le plus important de fréquentation de notre centre-ville, contrairement aux grandes surfaces, est le vendredi et non le samedi. Notre centre-ville est fréquenté toute la semaine ce qui est tout à fait satisfaisant. Évidemment il y a les dimanches, mais il n'y a pas que les dimanches.

Dernier point, le travail le dimanche est sur la base du volontariat dans les commerces. Je ne parle pas des établissements de santé où il faut bien évidemment que les équipes soient suffisantes. J'ose dire aussi, pour être concernée dans mon activité professionnelle, qu'il y a des conventions collectives très favorables au travail du dimanche. Dans mon métier, tout le monde est volontaire pour travailler le dimanche, parce que la convention collective est favorable, et tant mieux.

Pour terminer, je rejoins M^{me} Capdevielle. Nous devons nous interroger, chacun, sur nos habitudes de consommation. Je veux bien entendre tout ce que l'on veut, mais si nous regardons chacun nos modes de consommation, nos habitudes, celles de nos enfants ou de nos parents, ne pourrions-nous tous pas, au-delà d'un positionnement idéologique qui se comprend, mais qui ne fait pas beaucoup avancer les choses, adopter le principe d'une consommation plus responsable visant à soutenir et maintenir la consommation dans nos commerces ? En tout cas je l'appelle de mes vœux. M^{me} Meyzenc, absente, partage ce point de vue.

M. le Maire : Merci. Vous avez répondu en bloc. Je vous propose de procéder au vote. Je demande d'abord à ceux qui s'abstiennent de lever la main. J'en vois un. Je demande à ceux qui votent contre de lever la main. Et enfin, ceux qui votent pour. Nous avons des votes plus simples que celui-là.

ADOPTION, A LA MAJORITE

M. Aguerre s'abstient

Mmes Bisauta, Aragon, Herrera Landa (avec mandat),

MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart (avec mandat) votent contre

CADRE DE VIE

7. Convention avec les associations participant à l'opération de médiation pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne – Année scolaire 2017/2018.

M^{me} Bisauta : Depuis la signature de la Charte pour la qualité de la vie nocturne à Bayonne en 2011, des jeunes gens en service civique effectuent une mission de médiation dans les rues du centre-ville, afin d'améliorer le vivre-ensemble et de prévenir et réduire les conduites à risques auprès d'autres personnes du même âge qu'eux. Pour l'année scolaire 2017-2018, les sorties des vendredis soir de janvier à juin 2018 seront remplacées par l'organisation d'ateliers de sensibilisation auprès de lycéens, d'apprentis durant le temps scolaire, les jeudis matin et les vendredis après-midi.

Afin d'accompagner ces jeunes gens dans leurs missions des éducateurs spécialisés dans les conduites addictives sont mis à disposition par les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de deux associations : l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA 64 PAYS BASQUE) et l'Association BIZIA. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention tripartite correspondante à ce dispositif et d'autoriser le Maire à la signer.

Les week-ends avec un peu moins de fêtes sont occupés par des ateliers de prévention. Pour donner une idée, une soirée de médiation par les pairs au mois de novembre : plus de 129 personnes ont été contactées sur huit soirées, dont 13 mineurs. Il y a des cas d'ivresse importante, d'utilisation de cocaïne et d'extasy. Un travail important est fait au niveau des préventions sexuelles et d'alcoolémie. C'est à peu près le même bilan tous les mois c'est-à-dire 120 à 140 personnes contactées et suivies quand cela pose problème. Je pense que cette action engagée depuis 2010 est importante. Elle est bien appuyée par les associations. Les jeunes volontaires font un travail. Il faut les remercier, car depuis nous avons moins de conflits d'usage et une perception un peu plus claire de ce qui se passe pendant ces soirées un peu festives.

M^{me} Herrera-Landa : Un certificat de compétences leur est attribué à la fin de cette expérience, puisque nous sommes de plus en plus sur des registres de validation ?

M^{me} Bisauta : Effectivement, une reconnaissance du travail du service civique est remise à la fin de la mission, au mois de juin, après un jury où nous les recevons tous un par un. M. le Maire assiste au jury. Quelque chose valide les neuf mois passés en service civique, sur ces missions ou sur d'autres. Au-delà de la validation un peu administrative, il y a ce qu'ils en tirent. Nous sommes souvent très étonnés, car neuf mois paraissent très courts, de ce qu'ils retirent notamment par rapport à la confiance en eux. Soit cela les conforte dans les choix de travail qu'ils ont déjà faits, soit cela leur fait complètement changer de direction. Je suis étonnée que bien que cela ne dure que neuf mois, ils expriment l'importance que cela a pour eux dans le relationnel, le lien qu'ils arrivent à créer à la fois dans le groupe et avec l'extérieur. C'est pour cette raison que nous maintenons ce dispositif.

M^{me} Herrera-Landa : La question ne portait pas sur ce que vous avez développé. Il s'agit de savoir si au-delà du diplôme, un certificat de compétences témoigne de ce parcours et peut être utilisé plus tard. Nous pouvons en reparler plus tard, ce n'est pas la peine d'alourdir la discussion.

M. le Maire : Nous remettons une sorte de diplôme.

M^{me} Bisauta : Je ne fais pas bien le distinguo. Je pense que ce service civique qui est reconnu leur sert dans leur CV, les missions qu'ils ont faites et ce qui leur est remis. Il faut dire que la compétence est relative. C'est plus quelque chose qui personnellement leur permet une approche différente, que le fait de le faire reconnaître professionnellement. Par contre, le fait de travailler avec des éducateurs a beaucoup amené les jeunes à avoir des réflexions sur ces métiers d'éducateur et d'animateur social. Je pense que cela a créé quelques vocations.

M. le Maire : Merci. Nous mettons la délibération aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DÉVELOPPEMENT URBAIN

8. Programme d'action foncière – Acquisition de lots de copropriété de l'immeuble du 11 rue Neuve – Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier Local Pays Basque.

M. le Maire : Je demande à M. Lacassagne de s'en tenir au résumé. Nous avons match ce soir.

M. Lacassagne : Ce sera un peu difficile pour le match.

Par délibération du 27 juillet 2009, l'Agglomération Côte Basque-Adour a pris la maîtrise d'ouvrage de l'opération « *Rive Droite Adour – Pôle d'échange multimodal autour de la gare de Bayonne* ». Ce projet de requalification d'envergure du quartier de la gare prévoit l'acquisition et la démolition des immeubles situés entre le pont Henri Grenet et la place Sainte Ursule. Afin d'organiser des opérations tiroirs de relogement, l'EPFL Pays Basque a été initialement chargé d'acquérir des lots au sein de l'immeuble du 11 rue Neuve pour le compte de l'Agglomération. Ces lots n'ont aujourd'hui plus vocation à servir de relogement, mais la maîtrise foncière partielle de l'immeuble n'en présente pas moins des enjeux majeurs. Les lots n° 22 et 29 ont été acquis pour le compte de la Ville le 29 décembre 2016 à la SCI Uhaina au prix de 85 000 € hors frais de notaire. Cette dernière acquisition doit faire l'objet d'une convention de portage foncier, dont les conditions essentielles sont précisées dans la note de synthèse. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Il y a des questions ?

M. Etcheto : Une petite remarque. Nous allons voter les trois délibérations qui arrivent, car il s'agit de trois acquisitions qui paraissent nécessaires. Nous nous posons des questions sur les distorsions en général entre les prix d'acquisition et les prix de vente. Nous le verrons lors de la délibération 71, je crois.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

9. Programme d'action foncière – Acquisition d'un bien sis 25 rue des Tonneliers – Convention de portage foncier avec l'Établissement public foncier local Pays Basque.

M. Lacassagne : Les parcelles cadastrées BZ 265 et 266 situées entre les rues des Visitandines et des Tonneliers et donnant sur la place Patxa ont été inscrites dans le Programme d'action foncière 2014-2018 de l'Agglomération Côte Basque Adour comme secteur d'intervention foncière de l'Établissement public foncier local (EPFL) Pays Basque. L'EPFL Pays Basque a ainsi procédé à l'acquisition par voie amiable du bien cadastré BZ 265, au prix de 180 000 € hors frais de notaire. Cette acquisition, pour le compte de la Ville, doit faire l'objet d'une convention de portage foncier, dont les conditions essentielles sont précisées dans la note de synthèse. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire : Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

10.PNRQAD Îlot 38 – Convention de portage foncier avec l'Établissement public foncier local Pays Basque pour l'acquisition d'un lot de copropriété sis 19 rue Bourgneuf.

M. Lacassagne : Afin de poursuivre la requalification urbaine du centre ancien de Bayonne, la convention PNRQAD 2011-2018 prévoit une intervention publique forte et volontariste sur cinq îlots dégradés du site patrimonial remarquable (SPR). Pour ce faire, la ville de Bayonne a confié les processus d'acquisitions et de rétrocessions foncières à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque. C'est dans ce cadre que l'EPFL a acquis, par voie de préemption, un local commercial en rez-de-chaussée, libre de toute occupation, au 19 rue Bourgneuf, et ce pour un montant total (frais inclus) de 51 950,89 € TTC. Cette acquisition, réalisée pour le compte de la Ville, doit faire l'objet d'une convention de portage foncier, dont les conditions sont précisées dans la note de synthèse. Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Je vais répondre à la question même si je n'ai pas compris. Par rapport à l'estimation, il faut comprendre que l'EPFL avec qui nous travaillons et que nous rencontrons très souvent se base sur un certain nombre de prix. Autant vous dire qu'il négocie des prix bien serrés. Nous regardons aussi un certain nombre de DIA et nous pouvons vous dire que ces prix sont bien négociés. D'autre part, quand nous voyons les prix pratiqués par des privés, nous sommes en mesure de préempter les immeubles de façon à faire baisser ces prix référencés. Nous nous basons sur les prix référencés. Pour ces acquisitions, nous sommes toujours sur des prix moyens, conformes à la règle du marché. Nous ne spolions personne.

M. Etcheto : Nous avons tout simplement l'impression que de manière générale la Ville achète à la hausse et revend à la baisse, quand nous faisons un comparatif. Les acquisitions se font au prix fort et les cessions se font à des prix très sensiblement inférieurs, comme pour le tribunal dont nous ne parlerons pas aujourd'hui. Ce n'est pas précisément sur l'une ou l'autre de ces acquisitions, quoiqu'il faille aussi faire le calcul. Nous avons ce sentiment.

M. Lacassagne : Nous avons des bilans d'opérations. Dans le cadre du PNRQAD, nous avons une enveloppe de 10 M€ financée pour moitié par la Ville et pour moitié par l'État.

Nous avons aussi des subventions de l'État ce qui permet de baisser le prix des acquisitions vis-à-vis des bailleurs sociaux que sont le COL, HSA et Domofrance.

M. le Maire : Merci. Je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

11. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. Lacassagne : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour un montant de 90 959,19 euros, ainsi que d'approuver l'attribution de 5 242 euros de subventions dans le cadre des dispositifs OPAH-RU 2011-2016 et PIG 2016-2019.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

M^{me} Aragon : Je ne participe pas au vote.

M. le Maire : C'est noté au procès-verbal.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Aragon ne prend pas part au vote

CULTURE ET PATRIMOINE

12. Extension et restructuration du musée Bonnat-Helleu musée des Beaux-arts de Bayonne – Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

M. le Maire : Le projet d'extension-réhabilitation du musée Bonnat-Helleu est un investissement culturel de grande envergure dont les enjeux dépassent largement le seul territoire de la ville de Bayonne. Par délibération du 16 juillet 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers potentiels. C'est ainsi que la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB), dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2016-2020, a décidé de soutenir cette opération à hauteur de 2 530 000 €, pour une dépense subventionnable d'un montant de 15 600 000 € HT. Il est par conséquent demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de financement correspondante et d'autoriser le Maire à la signer.

M. Etcheto : Merci. M. le Maire, mes chers collègues, nous voterons en faveur de cette délibération qui est dans l'intérêt des Bayonnais et de la Ville. Elle apporte une parcelle de réponse dans un dossier qui reste par ailleurs pour le moins hasardeux. Il a fallu que l'année 2017 se termine pour que vous puissiez nous garantir le soutien d'un premier partenaire dont un premier élément tangible de plan de financement. Nous sommes ici dans une affaire des plus sérieuses. Nous espérons que tout le monde mesure bien ses responsabilités sur les bancs de l'exécutif municipal. Tout ce qui ne sera pas financé par les contributions de partenaires restera à la charge de la Ville et donc des contribuables

bayonnais. Je rappelle que nous parlons d'un projet évalué a priori à 17 millions, montant qui n'inclut pas les coûts annexes à savoir le solde du projet, les réserves mutualisées abandonnées, le déplacement et la relocalisation de l'école élémentaire du Petit Bayonne, les aménagements urbains connexes, l'extension du musée basque qui sera obligatoirement à prévoir. Il n'inclut pas non plus les surcoûts toujours possibles et même hautement vraisemblables dans ce genre d'opération. Projet que vous avez lancé sans être assurés de l'engagement financier des partenaires potentiels ce qui n'est déjà pas de la meilleure politique et ce qui motivera à nouveau notre demande de présenter le plan prévisionnel complet de ce projet. Vous en avez ébauché un complet et précis à la communauté d'agglomération. Il aurait peut-être été plus séant d'en réserver la primeur, au moins en commission, aux élus bayonnais.

Mais ce n'est pas le seul point grave et inquiétant de ce dossier aux contours décidément incertains, dont l'assiette subventionnable est évaluée à 15,6 M€ HT. C'est ce qui est exposé dans cette délibération comme dans celle de la communauté d'agglomération où nous avons voté le principe des fonds de concours et donc de cette subvention. Pourtant, qu'elle n'a pas été notre surprise ces derniers jours, d'apprendre que dans la version soumise au même moment au conseil départemental, le même projet est évalué à 22 M€, soit tout de même 50 % de plus. Comme à ce stade il peut difficilement s'agir de surcoûts ou de dépassements, nous attendons des explications sur cette distorsion assez sérieuse et pour le moins gênante. Ma question est donc on ne peut plus simple : quel est le coût réel prévisionnel réel de ce projet, 15 ou 22 millions ? Merci de vos réponses.

M. le Maire : Je réponds à cette question.

Vous avez raison de dire que nous avons eu quelques difficultés pour le financement de cette opération. Les difficultés sont venues de l'État. Je me suis déplacé six fois au ministère de la Culture pour rencontrer les différents ministres. Chacune manifestait son intérêt sur ce dossier. Je vous disais en conseil municipal, parce que les services que j'ai rencontrés au ministère de la Culture m'indiquaient que ce projet était exceptionnel et qu'il y en avait peu en France, qu'il n'y avait aucune espèce de raison que les ministres refusent. Malgré ma demande insistante, aucune n'a daigné répondre par un courrier. Vous avez bien raison, M. Etcheto, de vous étonner de n'avoir rien reçu. Je disais à chaque fois « j'ai bon espoir », car ce dossier ne pouvait pas ne pas être retenu par l'État. Il n'y avait aucune espèce de raison. J'espère que ce n'est pas une raison d'ordre politique qui explique que je n'ai pas reçu un courrier, dont on me disait qu'il était rédigé par la directrice des musées de France que j'ai rencontrée à trois reprises dans son bureau, dont on me disait toujours « il va arriver, il sera signé. Il est sur le bureau de la ministre ». Quand une lettre est sur le bureau de la ministre, tout va bien.

Il a fallu que nous rencontrions la nouvelle ministre du nouveau gouvernement, lors d'un de ses déplacements à Biarritz. Elle venait pour une toute autre raison et venait de prendre ses fonctions. Nous lui avons dit que ses prédécesseurs avaient dit que nous aurions ce courrier et que nous n'avions toujours rien reçu. Là, nous n'avons pas attendu longtemps. J'ai reçu un courrier de l'actuelle ministre de la Culture, pour dire exactement ce qui était annoncé depuis l'époque. Je me permets de vous le dire, car, voyez-vous, ce n'est pas très simple, dans une affaire où vous défendez un musée de France. Lorsque vous cherchez des financements autres que ceux de l'État, il n'est pas facile de ne pas pouvoir justifier d'un courrier de la ministre de la Culture indiquant « oui, je serai bien à hauteur de 20 % ». Ceci nous a bien évidemment ensuite facilité le travail. Mais nous n'avons pas attendu d'avoir reçu ce courrier pour aller en direction de la Région qui s'est trouvée au rendez-vous et a répondu. Par deux votes successifs, elle se retrouve aujourd'hui à être d'accord pour verser 1,5 M€, tout ceci conformément au règlement d'intervention. Pour tout dire, j'estime que la

Région pourrait être à une hauteur supérieure eu égard au fait que dans ce règlement d'intervention, nous sommes traités comme toute autre opération ordinaire. Mais la Région a répondu présente et le président Rousset n'a fait aucune difficulté. Nous l'en remercions.

Je n'ai pas d'aussi bonnes nouvelles du conseil départemental qui, malgré les demandes insistantes, n'a pas répondu. Pour être complètement précis par rapport à votre question, M. Etcheto, je n'ai pas de courrier confirmant l'accord sur cette base. Nous nous sommes rencontrés il n'y a encore pas très longtemps sur ce sujet. On nous annonce une réponse relativement rapide. Concernant l'État qui a confirmé sa participation, il a aussi accepté de nous faire bénéficier du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL). Ces financements peuvent s'obtenir lorsque nous sommes sur des process de construction particuliers qui renvoient à un certain nombre de critères. C'est heureux, car c'est une somme de 800 000 € qui s'ajoute. Dans cette affaire, nous sommes avec un niveau de financement dont je serai tenté de dire, en additionnant ce que je viens de vous dire et en considérant que le Département pourrait être au rendez-vous, à un niveau de subventions publiques qui dépasserait 50 %. C'est avec des « si » puisque je vous ai parlé de « si » pour le conseil départemental. Tout le reste est acquis, qu'il s'agisse de l'État, de la Région ou de la communauté d'agglomération.

Dans le cadre du leg Howard-Johnston, nous avons obtenu 200 à 250 œuvres, mais aussi des liquidités. Elles vont servir au musée, c'était la volonté de la testatrice. Vous avez posé des questions tout à fait légitimes auxquelles je tente d'apporter des réponses, réponses à géométrie variable. Je suis désolé, mais nous avons un contentieux sur le leg Howard-Johnston, je vous l'ai déjà dit, avec les héritiers. Nous avons aussi un contentieux avec l'État sur la succession et les droits qui pourraient être dus. Assez paradoxalement, non pas sur les droits de succession de l'autorité publique que nous sommes puisque nous n'avons pas de droits de succession à payer. Mais il se trouve que la testatrice avait considéré que les droits de succession des légataires à titre particulier seraient payés par la collectivité publique. Ce n'est pas une petite somme. Elle est de l'ordre de 1,6 M€. Nous sommes obligés de provisionner les sommes qui pourraient être dues aux héritiers s'ils devaient gagner leur procès. Nous ne le croyons pas. Le procès est bien emmanché, mais nous sommes quelques-uns ici à savoir que l'aléa judiciaire est là pour nous amener à faire ces écritures comptables prudentielles. Nous considérons que dans tous les cas de figure, nous pouvons prendre sur ces liquidités la somme de 2,2 M€. En étant prudents, nous pourrions aller jusqu'à 3,1 M€. Ce qui veut dire, in fine, que le financement de la Ville serait de l'ordre de 40 %. Vous me demandez sur quel total ce pourcentage s'applique. Je n'ai pas oublié la question. Et bien sur les travaux, car nous parlons ici des travaux. Les travaux sont bien évalués à la somme indiquée tout à l'heure c'est-à-dire 16 M€ HT.

Maintenant, ne prenez pas ce chiffre comme un chiffre définitif. Pourquoi ? Cela vous fait sourire M. Etcheto, comme si vous vous réjouissiez des problèmes que nous pourrions rencontrer dans ce type de situation. Nous voyons que vous n'avez pas l'habitude des grands dossiers et des équipements de cette importance. Je vous dirai une chose. Tant que nous n'avons pas l'avant-projet définitif, tant que nous ne serons pas à la phase de l'APD, nous ne pourrions pas dire très exactement la somme définitive concernant les travaux. Cet avant-projet devra faire l'objet d'une étude par une commission. J'ai demandé une commission spéciale élargie pour aborder la question de l'APD quand nous l'aurons. C'est à ce stade que nous pouvons rendre les choses obligatoires pour les différents constructeurs avec lesquels nous aurons à passer des marchés. Cette discussion pourra avoir lieu. Nous l'aborderons ici. Pour l'instant je vous annonce un total de travaux à hauteur de ce qui est annoncé dans la délibération tout en vous disant que nous attendons effectivement cet avant-projet.

Il faut savoir malgré tout que nous sommes sur un site avec des fouilles archéologiques. Nous l'avons déjà dit. Nous sommes sur un site où nous trouvons l'eau assez rapidement en creusant. Vous le devinez facilement, nous ne sommes pas loin de l'Adour. Les sondages qui ont été faits pour vérifier la prégnance de l'eau vont vraisemblablement amener les constructeurs à considérer que tous les travaux faits en sous-sol seront extrêmement coûteux. Or, je vous rappelle qu'il avait été imaginé pouvoir creuser. Toutes les réponses à ces questions, au moment où je vous parle, je ne les ai pas. Je ne peux pas vous donner la réponse à des questions que j'ai posées et pour lesquelles j'attends encore les réponses. Mais je peux vous dire que nous vous les présenterons à cette commission élargie pour que vous puissiez bien sûr avoir le maximum d'informations avant même de décider.

Ce n'est pas l'objet de la délibération d'aujourd'hui. L'objet de la délibération d'aujourd'hui est d'accepter la subvention de la communauté d'agglomération qu'il a fallu que je tente de convaincre. Je ne vous demande pas de me remercier. Je sais que des questions ont fusé lors de la séance publique du conseil communautaire. Je suis suffisamment avisé pour savoir les questionnements qu'il pouvait y avoir sur le plan pluriannuel d'investissements, les fonds de concours. Toutes ces questions n'étaient pas neutres bien évidemment. J'ai tenté de l'expliquer à mes collègues qui ont voté cette délibération à l'unanimité. J'ai tenté d'expliquer à mes collègues que le musée Bonnat-Helleu était aussi le musée de l'ensemble de notre pays ; quand je dis pays je ne dis pas que Pays Basque, mais également de la France puisque nous sommes avec des collections qui nous dépassent, avec des obligations morales qui nous dépassent. Nous allons encore découvrir des inconnues. J'espère que ce ne sont pas des choses qui seront dirimantes, car de toute façon notre détermination est totale. Je vous le dis. Le maire que je suis va poursuivre le projet Bonnat-Helleu jusqu'à son terme, car c'est un des plus grands projets que nous ayons connus dans nos mandats pour ceux qui sont là depuis longtemps, dans le domaine culturel.

Bien sûr, je n'ai peut-être pas répondu à tous. M. Etcheto vous avez demandé la parole. Vous l'avez.

M. Etcheto : Merci. Je crois que la légèreté n'est pas forcément du côté des sourires. Malheureusement, pardonnez-moi cet oxymore, je crois que vous avez la légèreté grave M. le Maire, sur ce dossier. Je ne suis pas certain, et c'est encore une fois ironique, que vous ayez clarifié la situation à ce jour. Pour être tout à fait francs, nous connaissons un peu votre style, nous ne nous attendions pas à des réponses très claires. Mais une réponse aussi embrouillée que celle que vous venez de donner, je ne m'y attendais pas autant. Vous avez parlé de géométrie variable à propos de l'affaire du legs Howard-Johnston. Géométrie variable certes, mais pour l'ensemble du dossier. Je crois que nous ne sommes vraiment pas dans la rigueur mathématique.

Je résume. Je passe un peu sur votre introduction où vous avez voulu, c'est aussi une marque de fabrique chez vous, vous défausser curieusement sur l'État avant de vous rattraper en évoquant peut-être une sorte de complot politique contre le projet Bonnat-Helleu au plus haut niveau. C'est peut-être plutôt du domaine du risible. En revanche, quand vous dites que vous ne pouviez pas imaginer que l'État ou d'autres partenaires feraient des difficultés à venir sur un dossier de cette importance, vous avez donné quelques leçons de choses publiques tout à l'heure. Je crois que vous êtes élu en responsabilité depuis pas mal d'années, dans un contexte budgétaire général qui est assez difficile, nul ne l'ignore. Nous pouvions tous avoir quelques inquiétudes, des questionnements pour le moins, sur le fait d'avancer de manière unilatérale sur un projet aussi lourd sans s'assurer au préalable de l'accord et de la venue des partenaires financiers.

Sur le plan de financement, nous n'avons concrètement rien appris de plus au-delà de ce que nous dit la délibération. Nous savions pour la Région. Elle a voté deux fois 750 000 € sur les deux exercices écoulés. Elle a versé les subventions sur une assiette de 15 M€. Là, vous ne nous apprenez rien. La communauté d'agglomération également. La fameuse lettre du ministre et les engagements de l'État nous aimerions les connaître, car finalement vous ne nous avez pas donné de montant. Derrière, vous passez de chiffres absolus en pourcentage en nous disant que vous n'êtes pas capable à ce jour de donner une évaluation totale et générale sur le montant du projet. Donc, nous ne savons pas quel est le montant du projet. Nous ne savons pas si c'est 15 ou 22 millions. Par contre vous nous parlez de 40 %, 50 %, 60 %. Mais de quoi ? Derrière, le reste à charge pour la Ville. Nous sommes dans le brouillard le plus total.

Le projet est en cours d'examen en commission du conseil départemental. Il n'y a pas de complot, je crois, au niveau du conseil départemental. M. le Maire, mes chers collègues, il ne vous a pas échappé que le projet a pris quelques retards, car il y a eu quelques revirements depuis quelques années. Il y avait le projet initial des réserves mutualisées, que vous avez vous-même porté. Il a été abandonné et torpillé par vous-même en cours de route. Du coup, tout ce qui avait été négocié auprès du conseil départemental a dû forcément être revu.

J'imagine que comme les autres institutions, le conseil départemental examine globalement les subventions qu'il peut apporter à certains projets territoriaux. Même si je ne siège pas dans cette commission, je crois pouvoir vous répondre que ce projet sera examiné dans les jours qui viennent. C'est là que nous avons appris avec assez de stupéfaction, que vous avez demandé 1,5 M€ à savoir 7 % d'une assiette subventionnée qui est évaluée, en tout cas dans les dossiers transmis au département, à 22 M€. Pas de précision pour l'instant. Nous avons deux chiffres radicalement différents alors que le projet n'a pas été lancé. Derrière, la manière dont vous concluez sur le fait que nous ne connaissons pas à ce jour le coût. Nous ne sommes pas à 100 000 ou 200 000 € près. Nous sommes à plusieurs millions d'euros près sur le coût de départ. Nous nous sommes engagés, la Ville s'est engagée. Je vous rejoins, la Ville de Bayonne a rarement financé un projet aussi important du point de vue culturel, mais aussi budgétaire. C'est assez inquiétant, car si les partenaires accordent aujourd'hui des subventions calculées sur une assiette de 15 millions, demande visiblement formulée auprès de la Région, de la communauté d'agglomération et peut-être de l'État, et que nous prévoyons déjà que le budget se montera à 22 millions, le reste à charge et le dépassement seront pour les contribuables bayonnais. Sur ce dossier, nous avançons sur des choses extrêmement confuses. La moindre des choses, à ce jour, serait d'avoir une estimation un peu plus précise. Nous commençons à entrevoir le plan de financement, mais par contre nous ne savons pas sur quoi il s'assoit.

M. le Maire : Merci. Nous vous avons écouté. Nous allons maintenant passer au vote.

M. Iriart : Ce sera très court. Une rapide explication de vote. J'envisage de m'abstenir sur ce rapport. Comme il s'agit d'une délibération classique de recettes, cela mérite une petite explication. Le rapport d'aujourd'hui vise à acter l'acceptation, par la Ville de Bayonne, du financement accordé par la CAPB. Il s'avère que la délibération de la CAPB validant le financement de ce dispositif a été prise en conseil communautaire en septembre 2017 et que je m'étais abstenu. Par souci de cohérence personnelle, m'étant abstenu du côté des financeurs, il me semble logique de m'abstenir aussi du côté du financé.

Deux mots pour rappeler l'objet de mon abstention à la CAPB : en septembre, l'opération de financement du musée était englobée dans un fonds de concours à hauteur de 8,5 M€,

concernant les cinq communes de l'ex ACBA. Il visait à verser des subventions d'équipement à ces seules communes, sans qu'entre-temps le dispositif de versement des aides d'équipement aux communes ait été réfléchi ou redéfini à l'échelle de l'intercommunalité Pays Basque. J'avais trouvé cette délibération prématurée ce qui m'avait amené à m'abstenir. Par effet de dominos, je m'abstiens ce soir. Merci.

M. le Maire : Merci. D'autres abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. Iriart (avec mandat) s'abstient

13. Musée Bonnat-Helleu – Restauration d'une série d'œuvres – Demande de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine.

M^{me} Castel : Le musée Bonnat-Helleu entreprend régulièrement des restaurations sur ses collections, afin d'assurer la conservation des œuvres. Le montant total des interventions pouvant bénéficier des subventions de la Direction régionale des affaires culturelles et détaillées en note explicative de synthèse s'élève à 34 211,00 € HT. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter, auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, une subvention au taux le plus élevé possible pour la restauration des œuvres visées.

M. le Maire : Merci. Abstention ou vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

14. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition de deux œuvres enrichissant le fonds Helleu et demande de subventions à la Direction régionale des affaires culturelles et au Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine.

M^{me} Castel : Le musée Bonnat-Helleu a l'opportunité de s'enrichir de deux œuvres particulièrement intéressantes, présentées en note explicative de synthèse : un portrait de Jean Helleu par Giovanni Boldini, pour la somme de 65 000 € et un portrait de Mathilde Sée par Paul-César Helleu au prix de 20 000 £, soit 22 591,51 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possible auprès de la Direction régionale des affaires culturelles ainsi qu'auprès du Fonds régional d'acquisition pour les musées Nouvelle-Aquitaine.

M. le Maire : Merci. Abstention, vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation d'un don d'un dessin d'Henry Caro-Delvaile.

M^{me} Castel : Jean Badie, qui avait déjà enrichi les collections du musée en 1999 et 2000 avec un ensemble de cinq œuvres, souhaite prolonger ces gestes généreux par le don d'un portrait dessiné de son grand-père par le peintre bayonnais Henry Caro-Delvaile (1876-1928), d'une valeur estimée de 500 €, présenté en note explicative de synthèse. Il est

demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce don, et de remercier Monsieur Jean Badie pour sa générosité.

M. le Maire : Merci. Abstention, vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16.DIDAM – Exposition Franck CAVADORE du 9 février au 11 mars 2018.

M. Ugalde : Vous ne m'empêchez pas de vous dire un mot sur l'exposition du moment de Yann Arthus-Bertrand, dont nous considérons que c'est un véritable événement culturel pour notre Ville au sens large avec plus de 5 000 visiteurs eu DIDAM. Un score aussi de 45 000 visiteurs au DIDAM. C'est dire où nous en sommes de l'installation de cet outil dans le paysage culturel de notre Ville. Pour un outil aussi récent, c'est à signaler et à saluer.

Autre bonne nouvelle que je tiens depuis hier : nous avons d'ores et déjà battu le record du nombre d'entrées au Musée basque obtenu après une année complète l'an dernier. Il nous reste une dizaine de jours pour battre largement le record de visiteurs de l'an dernier, dont je rappelle qu'il était spécifique à l'événement de la grande exposition 1660. Il se trouve que l'exposition Tromelin a obtenu le même succès, entourée d'une dynamique scolaire et culturelle qui doit aussi expliquer le succès confirmé de la fréquentation du Musée basque.

Ces deux petites informations méritaient d'être portées à la connaissance de la représentation municipale.

Une exposition du peintre Franck Cavadore sera proposée au DIDAM du 9 février au 11 mars 2018. Cette exposition met en lumière le travail minutieux, coloré et extrêmement vivant de ce peintre issu du territoire et investi artistiquement dans la région depuis de nombreuses années. La conception de cette exposition produite par la ville sera réalisée par le peintre lui-même et ses deux fils. La Ville de Bayonne met à disposition les espaces du DIDAM ainsi qu'un budget total de 5 000 € pour l'accompagnement de l'exposition en termes de transport, montage/démontage communication et vernissage. Compte tenu des éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis avec les différents partenaires de ce projet pour la mise en œuvre de cette exposition.

Cette exposition est une réponse à l'artiste de dimension universelle qu'est Yann Arthus-Bertrand. Nous sommes sur un artiste nationalement très reconnu, mais qui a aussi une implantation locale. C'est le jeu permanent que nous tenons à mettre en place au DIDAM, entre les productions d'artistes locaux et d'artistes d'une dimension universelle.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

17.Médiathèque – Médiathèque – Acquisition de documents de Marguerite Salzedo-Séligmann-Lui dite Maggie Salcedo et création d'un fonds dédié.

M. Ugalde : Jacques Desse, de la librairie parisienne « Les libraires associés », et originaire de Bayonne, a proposé à la ville l'acquisition d'un fonds de plus de 100 documents de Marguerite Salcedo-Séligmann-Lui (dite Maggie Salcedo), illustratrice et écrivaine, au prix de 6 000 €. Il est demandé au conseil municipal de valider l'acquisition de ces documents au prix demandé par le vendeur, d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette

opération et de créer un fonds dénommé « Maggie Salcedo ». Nous pouvons dire qu'elle fut une des grandes illustratrices, en particulier des livres pour enfant, au niveau national.

M. le Maire : Merci. Abstention ? Vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Fixation du prix de vente du livre « Behin bazen, il était une fois, erase una vez... Hondarribia, Bayonne, Pamplona-Iruña ».

M. Ugalde : Dans le cadre du projet européen transfrontalier CREACITY, six dessinateurs du mouvement « *Urban sketcher* » ont été invités à dessiner chacune des villes. Une centaine de dessins produits ont permis de réaliser une exposition présentée dans chaque ville et ont été réunis pour réaliser l'édition d'un livre, intitulé « *Behin bazen, il était une fois, erase una vez... Hondarribia, Bayonne, Pamplona-Iruña* ». Cet ouvrage a été sélectionné pour être présenté lors de la 18^e édition du festival « *Rendez-vous du Carnet de Voyage* » de Clermont-Ferrand en novembre 2017, qui souhaiterait en acquérir 50 exemplaires. D'autres exemplaires pourraient être mis en vente à l'office de tourisme de Bayonne, au CIAP lorsqu'il sera ouvert, et dans des librairies de la ville. Il est demandé au conseil municipal de fixer à 15 € le prix de vente de l'ouvrage précité.

Cet ouvrage peut être une très jolie idée de cadeau. C'est un travail assez remarquable sur les « *Urban sketcher* » c'est-à-dire ces croquistes qui ne connaissent pas les villes où ils sont et qui sont capables, en quelques heures, de relever des croquis d'une précision architecturale assez sidérante. C'est du très joli travail, une belle idée de cadeau pour cette fin d'année.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

19. Concert du Nouvel An – Convention de partenariat entre le Syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel, la Scène nationale du Sud-Aquitain et la Ville de Bayonne.

M^{me} Castel : Après le succès rencontré par l'édition 2017 du concert du Nouvel An et à la demande de la Ville de Bayonne, une nouvelle édition est prévue à la Salle Lauga, le 6 janvier 2018 à 20 h 30 et le 7 janvier 2018 à 17 h. Pour ce faire, le partenariat avec le Conservatoire Maurice Ravel et la Scène nationale du Sud-Aquitain, coorganisateur de la première édition, a été reconduit. La Ville mettra la salle à disposition et mobilisera un budget estimé entre 18 000 et 20 000 € pour la location de matériels scéniques, des dépenses de communication, l'aménagement du hall d'entrée, la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours et les autres dépenses accessoires. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention qui précise les obligations de chaque partenaire et d'autoriser le Maire à la signer. Nous aurons le plaisir de retrouver notre orchestre dirigé par Victorien Vanoosten, jeune et brillant chef d'orchestre.

M. le Maire : Merci. Ce sera un grand moment et il y aura beaucoup de monde, comme l'an dernier.

M^{me} Herrera-Landa : Ce n'est pas l'objet de la délibération, mais l'occasion nous est donnée de poser des questions que nous n'avons pas pu poser en commission culture/sports puisque le sujet n'a pas été abordé, sur les travaux de la salle Lauga. Hors circuit officiel, nous entendons un certain nombre de choses et nous voudrions avoir un point, savoir où en est ce projet qui posera le problème de la cohabitation dans la salle Lauga. Tout le monde a conscience qu'elle a besoin d'être réhabilitée. Outre les problèmes de rénovation se posera la question de la coexistence d'activités différentes par leurs exigences techniques et d'usage. Merci.

M. le Maire : Oui. Bien que cela n'ait pas de rapport direct avec le concert du Nouvel An, nous en sommes au travail avec les programmistes. Un certain nombre de conclusions ont été tirées de ce travail. Nous en sommes à voir comment tout ceci peut entrer dans un plan de financement dans le temps.

M. Ugalde : Oui, le résultat de cette étude nous permet de passer maintenant à une phase opérationnelle de prévision des travaux, dans des échéanciers qui nous permettraient d'en voir le bout, à la fin du mandat, de l'essentiel des travaux que nous voulons faire dans cette salle. Comme vient de l'indiquer M^{me} Herrera-Landa, cette salle doit continuer à poursuivre l'objectif de rendre conciliable les activités sportives et la venue de spectacles, en particulier sur une période allant du début de l'automne jusqu'à la fin de l'hiver pendant laquelle une grosse vingtaine de productions nationales circulent en France. Je rappelle que ces productions étaient reçues dans la salle Lauga il y a encore une vingtaine d'années. Nous essayons de retrouver le statut de cette salle. Il n'est pas question de bousculer complètement le calendrier sportif en allant vers une trentaine ou une quarantaine de dates. Il est question d'être raisonnable dans les travaux que nous allons effectuer et dans ce que nous recherchons, c'est-à-dire la réception de 10 à 12 productions nationales qui peuvent correspondre à la jauge de 2 600 à 3 300 personnes. Je rappelle que cette jauge est utilisée par le zénith de Pau dans 80 % des spectacles qu'il reçoit. Le zénith de Pau peut recevoir jusqu'à 7 000 personnes. Il n'y en a eu que deux l'an dernier, dont un est venu à Bayonne. Nous avons reçu 1 000 personnes de plus, car nous en avons la capacité. Ce sont les Insus et Renaud. Pour le reste, nous sommes globalement sur des affectations de jauge de 3 000 places et c'est ce sur quoi nous travaillons, dans la limitation du nombre de spectacles et dans la limitation des jauges possibles de 800 à 1 200 sur un versant, jusqu'à 3 200 lorsque la globalité de la salle sera disponible.

Je le répète, nous allons travailler sur la faisabilité et l'ancrage de ce projet avant la fin du mandat en étant raisonnable sur la restructuration de la salle Lauga, car il n'est pas question d'en faire un super Palais des congrès. Nous sommes simplement dans la réhabilitation de la vocation initiale de cette salle. Nous n'avons rien inventé. Nous allons simplement nous remettre à niveau de ce qu'était le statut de la salle Lauga il y a encore 25 ans.

M. le Maire : Nous allons passer des études de programmation, sur lesquelles nous avons travaillé jusque-là et qui sont à peine terminées, au travail sur la maîtrise d'œuvre. Les études sur la maîtrise d'œuvre doivent être engagées, afin de savoir ce que cette opération va coûter, avant de penser au financement et de vous donner des dates d'engagement des travaux. Nous ne vous donnons pas de date pour l'instant.

M^{me} Herrera-Landa : Nous souhaiterions être associés. C'était notre requête.

M. le Maire : Vous le serez. Il n'y a pas d'abstention, pas de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

20. Appel à projet « *Smart Water City* » – Engagement de participation au projet Bat'Reuse.

M^{me} Bisauta : L'Agence de l'Eau Adour Garonne a lancé un appel à projets, dénommé « *Smart Water City* », qui a pour objectif de favoriser l'émergence d'approches innovantes visant à une gestion plus intelligente de l'eau au sein des villes. La société Nobatek/Inef4, centre de ressources technologiques spécialisé dans le bâtiment durable, basé à Anglet, accompagné du centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et de l'entreprise Ecofilae (expert dans la réutilisation de l'eau), ont mis en place un partenariat afin de répondre à cet appel à projets. Est ainsi né le projet Bat'Reuse, qui cherche notamment à identifier des boucles possibles de réutilisation des eaux au niveau des territoires sélectionnés. La ville de Bayonne s'engage à proposer des bâtiments sur lesquels pourra être évaluée la pertinence des solutions développées. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à s'engager à participer au projet Bat'Reuse, par la mise à disposition de bâtiments municipaux.

C'est un projet intéressant auquel il nous a paru intéressant de souscrire. Il pourrait voir des exemples de boucles de réutilisation de l'eau pluviale qui pouvait, une fois stockée, servir à l'irrigation, au nettoyage de voiries et de bâtiments.

M. le Maire : Merci. Pas de question. Pas d'abstention ou de vote contre ? Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

21. Projet du verger de l'Euskara (dit verger bayonnais) – Conclusion d'un prêt à usage avec Monsieur Renaud Delisee – chemin de Loustaounaou à Bayonne.

M^{me} Bisauta : Un rapport qu'il est plaisant de proposer.

Dès janvier 2016, sous l'impulsion des parents d'élèves, des enseignants et des partenaires de l'association Bernat Etxepare et en préalable de l'ouverture du lycée du même nom, une campagne a été lancée autour de l'image du pommier et des fruits portés en parallèle de la symbolique de la langue basque, arbre du langage aux fruits multiples. Après avoir récupéré quelques 500 pommiers provenant de dons des acheteurs, la commune a été sollicitée par l'association, afin de lui mettre à disposition des terres destinées à accueillir la plantation de greffons. La commune a proposé la conclusion d'un prêt à usage *intuitu personae*, avec un arboriculteur professionnel dont ce sera une activité complémentaire. Environ 200 scions seront plantés sur le terrain visé par la présente délibération ; le surplus sera implanté sur des parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque. Les conditions essentielles de ce commodat sont précisées dans la note de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation du contrat et de la servitude de passage afférente avec Monsieur Renaud Delisee.

Ce terrain, dit en « oreilles de lapin », se situe près des jardins partagés de l'écoquartier du Séqué. Nous avons trouvé le terrain intéressant pour permettre à cette action, très symbolique, d'apporter des sommes assez conséquentes à la réalisation du lycée. Cette belle opération a mobilisé de nombreuses personnes, comme nous savons le faire dans le Pays Basque. Je crois qu'il était tout à fait intéressant que la ville de Bayonne s'engage aussi et mette un terrain à disposition de cette opération.

M. le Maire : Je confirme, très belle opération.

M^{me} Capdevielle : Ce terrain est-il celui où il y a un projet de ferme urbaine avec l'association Graines de liberté ?

M^{me} Bisauta : Il va y avoir deux sites sur la Ville de Bayonne. Là, nous sommes au Séqué où il y a les jardins partagés des habitants. Le terrain est situé à l'arrière. Une bonne partie des pommiers va y être implantée. La seconde implantation se situe effectivement sur la ferme urbaine. Il y a tellement de pommiers que nous avons un peu partagé. Et nous aurons du cidre.

M. Iriart : Il est intéressant, symboliquement, de rappeler que M. Delisee est un ancien professeur d'occitan reconverti dans l'arboriculture qui travaillera sur les plantes du Pays Basque sur un terrain bayonnais. C'est une jolie image que j'avais envie de partager avec vous.

M. le Maire : Merci. Nous avons précisé les choses, car il y a plusieurs sites et nous pouvons nous y perdre. C'est un beau projet très attendu par toutes les personnes et les différentes associations qui travaillent dessus. Nous mettons la délibération aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

22.Installation d'une station relais de téléphonie mobile par FREE mobile sur le site du château d'eau du Polo Beyris – Signature de la convention d'occupation du domaine public.

M^{me} Bisauta : Dans le cadre de son obligation de couverture, l'opérateur de téléphonie mobile FREE MOBILE déploie progressivement son réseau sur le territoire communal. L'opérateur, à la recherche d'un point haut dans le secteur de Beyris, a sollicité la ville quant à une installation sur le château d'eau du Polo Beyris. La demande d'installation du projet d'implantation d'antennes respectant ainsi les différentes contraintes et exigences de la Ville, la procédure d'implantation peut par conséquent suivre son cours. C'est d'ailleurs à ce titre qu'une délibération avait été adoptée le 26 octobre dernier pour autoriser FREE à déposer une déclaration préalable dans ce dossier. Désormais, il y a lieu de conclure avec FREE Mobile une convention d'occupation du domaine public, dont les conditions essentielles sont précisées en note de synthèse. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention correspondante, et d'autoriser le Maire à la signer.

Je précise que conformément aux engagements du conseil municipal lors de la dernière commission développement durable, nous avons pu partager l'ensemble des procédures que la Ville met particulièrement en œuvre quand il s'agit d'une implantation ou d'un renouvellement d'antennes. Nous avons suivi scrupuleusement la charte de Bayonne signée en 2011.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Abstention ou vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MOBILITÉ

M. le Maire : Avec votre accord, je vais inverser l'ordre de présentation des deux rapports suivants. Je vais vous présenter le 24 avant le 23.

24.Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Bayonne Pays Basque – Protocole relatif aux modalités de partenariat entre les différentes maîtrises d'ouvrage pour la réalisation du projet.

M. le Maire : Le projet d'aménagement de la place en un véritable parvis de gare participera aux espaces d'intermodalité du futur pôle d'échanges. Il accompagnera la modernisation du parking de la gare mené par la Ville de Bayonne et la création d'une maison du vélo portée par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'un futur pôle santé. La présente délibération a pour objet l'approbation du protocole de partenariat entre les différentes maîtrises d'ouvrage du projet, qui fixe les modalités de déroulement du projet et le cadre de coordination. Des conventions spécifiques de financement et de réalisation du pôle d'échanges seront élaborées parallèlement. Le protocole constitue ainsi un document de cadrage général, formalisant l'intention des partenaires que sont l'État, la région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération Pays basque, le Syndicat des mobilités Pays basque – Adour, la ville de Bayonne, SNCF Gare & Connexions et SNCF Réseau. Il convient d'approuver le protocole afférent et d'autoriser le Maire à la signer.

Là, nous sommes sur une délibération cadre. Je présente la délibération suivante pour que s'il y avait débat, il soit commun.

23.Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Bayonne Pays Basque – Convention de financement des études d'Avant-Projet – Volet espaces d'intermodalité urbains.

M. le Maire : Les travaux de création d'un pôle d'échange multimodal (PEM) à la gare de Bayonne ont pour objet de créer un lieu où les voyageurs utilisant le chemin de fer pourront emprunter aisément d'autres moyens de transport de proximité, qu'il s'agisse des bus urbains ou interurbains, des taxis, des vélos ou encore se déplacer à pied ou en voiture particulière. Le conseil municipal a déjà eu par le passé à se prononcer sur ce sujet. Les études préliminaires étant arrivées à leur terme, afin de rentrer dans une phase opérationnelle du projet permettant le démarrage des travaux du parvis au second semestre 2018, il convient de réaliser les études d'avant-projet des espaces d'intermodalité du pôle d'échanges. Le présent rapport a pour objet d'approuver les conditions dans lesquelles les partenaires apportent leurs participations financières aux études d'avant-projet (AVP) des espaces d'intermodalité du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bayonne (hors bâtiment voyageurs relevant de la SNCF). La participation de la Ville de Bayonne (concernant quasiment exclusivement son propre parking de la Gare) est fixée à 57 900 €, soit 32 % environ du montant total. Il convient d'approuver la convention afférente et d'autoriser le Maire à la signer.

Je vous donne la parole.

M. Bergé : Merci M. le Maire. Ce projet pôle d'échange multimodal (PEM) à la gare de Bayonne est le projet contemporain le plus structurant en termes de mobilité pour notre territoire avec la mise en place du réseau de Tram'bus à venir. J'espère aussi que le développement de fréquences sur la ligne TER Bayonne/Saint-Jean-Pied-de-Port comme

résultat de la négociation entre la Région et le syndicat des transports, pourra également voir le jour. En tout cas, nous y travaillons et nous avons eu une rencontre la semaine dernière notamment avec le président du syndicat des transports. Nous tenions à associer ce projet. Je tenais à le dire aujourd'hui. Par ailleurs, il nous semble logique de lier l'ensemble de ces dossiers structurants la mobilité à l'échelle de notre très grande agglomération. Je parle ici du pôle multimodal, du Tram'bus et de la ligne Bayonne/Saint-Jean-Pied-de-Port qui arrivera elle-même à ce pôle multimodal. Nous voyons le lien avec l'ensemble de ces projets.

Les partenaires du présent protocole souhaitent faire de la gare de Bayonne une gare grande vitesse du XXI^e siècle, porte d'entrée ferroviaire du Pays Basque. Ce n'est pas une citation de Mathieu Bergé, mais une citation du protocole présenté en annexe relatif aux modalités de partenariat pour la réalisation. Ceci rappelle que le projet de rénovation de la gare de Bayonne s'inscrit bien dans le projet de la mise en service de la ligne LGV Tours/Bordeaux, pour laquelle le maire de Bayonne, président de l'agglomération, manifeste aujourd'hui par sa double signature au protocole un scepticisme tout relatif ou je dirais à géométrie variable en fonction probablement du sens d'entrée dans la gare du train électoral et de ses wagons de financement.

Un autre point : une nécessaire coordination des maîtrises d'ouvrage. Nous ne retrouvons pas moins de cinq maîtrises d'ouvrage sur le périmètre de ce projet :

- Amélioration de la flexibilité aux quais – maîtrise d'ouvrage SNCF réseau,
- Modernisation du bâtiment voyageurs – maîtrise d'ouvrage SNCF gares et connexions,
- Aménagement du parvis de la gare et réalisation de la station tram bus – maîtrise d'ouvrage syndicat des transports,
- Réalisation du bâtiment comprenant la maison du vélo – maîtrise d'ouvrage agglomération,
- Restructuration du parking de la gare – maîtrise d'ouvrage ville de Bayonne.

Le seul énoncé de ces différents chantiers et la diversité des maîtrises d'ouvrage nous invite à appeler à la meilleure coordination notamment sur les enjeux transversaux qui peuvent impacter divers périmètres, comme par exemple l'information voyageurs, la signalétique pour lesquels un travail d'harmonisation de cheminement, d'iconographie et de politiques linguistiques sont nécessaires. À ce titre, je tiens à signaler qu'à l'initiative de la Région et sous le pilotage de l'OPLB, une réunion s'est tenue cette semaine à Bayonne avec la SNCF pour travailler à l'intégration de la politique linguistique dans la signalétique SNCF. Nous avons pris le parti d'inviter l'agglomération, le syndicat des transports et la ville de Bayonne pour sensibiliser collectivement la SNCF à la nécessaire prise en considération de la spécificité linguistique de Bayonne et à la nécessaire cohérence de la signalétique sur un pôle multimodal où opéreront diverses autorités organisatrices de transport. Il serait ridicule d'avoir une politique de signalétique linguistique différente entre le Tram'bus et la SNCF, d'où l'intérêt de travailler ensemble à ce dossier. Je pense que nous nous y sommes pris suffisamment tôt en termes de calendrier. Nous sommes dans les clous. Ceci n'est qu'un exemple, au regard des cinq maîtrises d'ouvrage différentes, de la nécessaire bonne coordination des projets. Autrement, nous risquons de nous retrouver avec des mauvaises surprises sur ce type de dossier.

Dernier point, un peu redondant dans cet hémicycle : la stabilisation du coût et le bouclage des financements. Vous vous rappelez des propos de mon collègue M. Etcheto. Nous savons que votre gestion municipale des coûts des travaux est généralement approximative. Nous avons pu le voir sur les dossiers du musée Bonnat et de l'Atalante. Cependant, vous savez et

nous savons tous, et je parle des promoteurs et des partenaires du projet, que le montant de 45 M€ mentionné à l'annexe 3 du protocole est insoutenable au regard de la capacité financière de l'ensemble des partenaires, et j'inclue l'agglomération et les syndicats du transport, mais également au regard du règlement d'intervention de mobilisation du FEDER au niveau régional et des 20 M€ d'ores et déjà inscrits au CPER 2015/2020 qui prévoit un financement paritaire de l'État et de la Région à hauteur de 10 M€ chacun. Il me semble que la stabilisation technique et financière du projet, ici aussi, doit désormais être la priorité.

Pour un projet ferroviaire, il vaut mieux rester sur les rails que de naviguer à vue.

M. le Maire : Je réponds. Vous dites deux choses « nécessaire coordination » et « la multiplicité des maîtrises d'ouvrage ». Vous les avez citées. Au niveau local nous avons l'agglomération, le syndicat des transports et la ville de Bayonne. Chacun est concerné par les ouvrages dont il a la responsabilité de la maîtrise. Nous avons tenté d'avoir une coordination satisfaisante de la maîtrise d'œuvre puisque nous avons fait en sorte d'avoir une unité de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des opérations sous ces trois maîtrises d'ouvrage.

Vous avez raison, la coordination doit aussi jouer avec la SNCF dans toutes ses composantes et bien sûr avec la Région. Nous nous y employons. Vous avez complètement raison de dire aussi que tout ceci est lié à l'idée que nous nous faisons de l'avenir de la politique en termes de mobilité.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais suite à la loi NOTRe qui a transféré la compétence transport à la Région, laquelle région la transfère à son tour aux intercommunalités, vous savez que nous avons actuellement des discussions « musclées ». Il s'agit pour nous de savoir si nous transférons seulement les charges ou aussi éventuellement les ressources. Je ne rentre pas dans les détails, car nous avons le débat actuellement. Nos objectifs sont de toutes les façons communs. Quand vous parlez du TER, oui, il faudra trouver une solution, améliorer l'offre. Cette amélioration passera par des discussions que nous devons avoir, et voir comment nous allons gérer la fiscalité. Je parle de la taxe transport. La discussion va porter sur le versement transport, dont nous savons aujourd'hui qu'il est au taquet à 2 % et qu'il s'applique uniquement sur l'ancien périmètre de transport urbain, mais qu'il devra s'appliquer à terme sur l'ensemble du Pays Basque, avec un lissage. Tout cela n'est pas simple. Ce sont évidemment des ressources importantes. Tout ceci entre dans le cadre de la réforme territoriale qui fait qu'à nouveau nous nous retrouvons à exercer des responsabilités. Ce ne sont pas les mêmes acteurs. Nous apprenons à nous connaître, ce qui était déjà le cas. Il est important pour nous de se retrouver sur ces politiques publiques, en particulier sur la politique de la mobilité.

Bayonne est au cœur de tout cela, vous avez raison de le dire, puisque c'est la gare principale. Je crois que l'on fait partie des neuf principales gares de la nouvelle région Aquitaine. Effectivement il ne faut pas se louer. Il faut se coordonner, considérer que nous sommes chacun dans nos responsabilités, et avancer. Quand vous dites « stabilisation du coût », vous avez bien raison. Mais ce n'est pas mon affaire ici. Excusez-moi. Dans un premier temps il était question d'un financement dans le cadre du contrat de plan État-Région. Il était à une hauteur différente, vous le savez. Vous savez comment nous avons réduit cela de 10 millions. Nous n'allons pas rentrer dans le débat. Peu importe, on est aujourd'hui plutôt à 30 ou 25, 27, enfin bon... à 30 on va dire.

M. Bergé : Nous avons voté 31,9.

M. le Maire : Bon. Donc, Nous nous retrouvons dans des niveaux encore acceptables. Vous savez comme moi que le pôle d'échange modal est bien sûr important. Le plateau ferroviaire, en particulier, est essentiel. Sur la question de l'accessibilité, vous vous êtes battus comme moi pour améliorer ces choses-là. Nous avons une gare contrainte. Elle est là où elle est, au pied d'un monument historique puisque nous sommes sur des remparts Vauban. Bref, tout cela est extrêmement compliqué, raison pour laquelle nous travaillons aujourd'hui sur la stabilisation de ce plan de financement. J'ai plutôt bon espoir, car tout le monde a envie d'en sortir. Ce ne sera pas dans les délais que nous avons imaginés au départ, vous le savez. Notre projet de Tram'bus sera fini avant que les grands projets de PAM soit terminés. Les temporalités ne seront pas les mêmes. C'eût été préférable, mais l'important est que dans les dix années qui viennent nous améliorons sensiblement les choses, et que nous soyons enfin dans la ville intelligente dont nous parlions tout à l'heure. La ville intelligente est aussi la ville qui intègre tous ces éléments, en particulier la mobilité.

M. Bergé : Je trouve que la négociation n'est pas si tendue que cela. Je tiens à me réjouir d'un élément qui a été ajouté à la négociation qui est la question de la fréquence sur la ligne Bayonne/Saint-Jean-Pied-de-Port. Je pense que cela ouvre des perspectives pour trouver une solution. Il faut aussi mentionner que l'évolution de la loi NOTRe a simplifié les choses au niveau de l'organisation des transports. C'est peut-être également dû à la structuration d'un EPCI unique, car maintenant il n'y a plus que deux autorités organisatrices de transport à savoir la région et l'intercommunalité pour le transport scolaire et le transport intracommunautaire. Cela donnera aussi probablement des perspectives et des facilités pour organiser le transport à l'échelle transfrontalière. Je pense que c'est un chantier sur lequel il faut que nous puissions nous engager.

Je vois souvent M^{me} Bisauta s'agiter quand je parle, parfois positivement parfois négativement. Par rapport à la ligne Bayonne/Saint-Jean-Pied-de-Port, j'aime toujours à rappeler le rôle qu'a joué la région Aquitaine dans le financement de la restructuration de cette ligne hors compétence, avec plus de 20 M€. J'aime aussi rappeler comment sont financés les transports ferroviaires en France. Quand il y a eu l'acte deux de la régionalisation et que l'organisation des TER a été régionalisée, les régions ont reçu une subvention de l'État qui correspond aux transports régionaux avec une dotation par kilomètre régional. C'est-à-dire que la dotation que reçoit la région est la même pour 1 km entre Ychoux et Labouheyre que pour 1 km entre Bayonne et Biarritz. Or l'un relève plutôt d'une desserte urbaine et l'autre d'une véritable desserte régionale. Comme sur la fréquence de la ligne Bayonne/Saint-Jean-Pied-de-Port, si Saint-Jean-Pied-de-Port peut relever d'une desserte dite régionale nous savons très bien que les fréquences rajoutées sur Cambo-les-Bains/Bayonne relèveraient davantage d'une desserte urbaine. C'est pourquoi je dis que cela doit faire l'objet d'une négociation et d'accords économiques avec la même volonté politique derrière. Je me battraï au sein de ma propre collectivité régionale pour que nous puissions trouver un modèle économique pour mettre en place une fréquence sur cette ligne.

M. le Maire : Merci. Je mets aux voix le rapport 23. Pas d'abstention, pas de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

M. le Maire : Je mets aux voix le rapport 24. Pas d'abstention, pas de vote contre.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENFANCE – JEUNESSE ET ÉDUCATION

25. Attribution des bourses municipales de l'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2017-2018.

M. Boutonnet : Faisant suite aux propositions effectuées par la commission d'attribution réunie le 22 novembre dernier, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2016-2017, pour les 121 dossiers retenus, soit un total de 38 507 €, conformément au tableau joint à la note explicative de synthèse.

Avec Christine Martin-Dolhagaray, Philippe Escapil-Inchauspé et Jean-Claude, nous avons travaillé en amont de l'ouverture des candidatures à la simplification de ces dossiers et à la facilitation de l'accès à ces bourses étudiantes pour cette année.

M. le Maire : D'accord. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

26. Schéma directeur de la petite enfance – Signature de la charte d'accueil du jeune enfant de la Ville de Bayonne.

M^{me} Bensoussan : Par délibération du 16 février 2016, le conseil municipal a approuvé les orientations stratégiques du schéma directeur de la petite enfance ainsi que les actions à engager au titre des années 2016 à 2020. Parmi celles-ci figure l'écriture de la charte d'accueil du jeune enfant de la ville de Bayonne qui a été élaborée de manière collaborative par les partenaires institutionnels, associatifs et privés intervenant dans le champ de la petite enfance. Il convient aujourd'hui d'acter de manière officielle ce document. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer, avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance, la charte d'accueil du jeune enfant jointe en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

27. Démarche de labellisation en vue de la création d'une section bascofone à la crèche Saint-Esprit – Plan d'accompagnement.

M^{me} Bensoussan : Dans le cadre du plan municipal en faveur de la langue basque, adopté par délibération du conseil municipal du 19 juillet dernier, a été retenue l'ouverture d'un lieu municipal d'accueil collectif de jeunes enfants en langue basque. Le choix s'est porté sur la crèche Saint-Esprit en raison de sa proximité avec le groupe scolaire Jules-Ferry qui propose un enseignement bilingue. La crèche Saint-Esprit a été déclarée en démarche de labellisation pour la création d'une section bascofone d'une dizaine de places, sur le modèle linguistique B. Cette décision est assortie d'un plan d'accompagnement, destiné à aider le gestionnaire à répondre aux prérequis du cahier des charges du modèle linguistique choisi avant la demande de labellisation définitive. Ce plan, conclu pour une durée de trois ans (1^{er} janvier 2018 – 31 décembre 2020), est traduit sous la forme d'une convention, qu'il est demandé au conseil municipal d'approuver et d'autoriser à signer par le Maire.

M. le Maire : Merci.

M. Bergé : C'est connexe au développement de l'enseignement de la langue basque sur la rive droite de l'Adour. Je me félicite évidemment de la mise en place de cette section à la crèche Jules Ferry, en lien avec la mise en place de la section immersive en maternelle Jules Ferry et l'ouverture de la section bilingue au collège Camus l'année dernière. Mais je souhaite sensibiliser le maire de Bayonne pour qu'il puisse accompagner les parents d'élèves et l'OPLB sur la pression à mettre sur les services de l'Éducation nationale pour s'assurer que dès l'an prochain, l'enseignement en langue basque délivrée au collège Camus soit du même niveau que celle du collège Marracq. Dans la section bilingue du collège Marracq, il y a une véritable parité horaire. L'ouverture de la section à Camus ne s'est pas faite dans les mêmes conditions. Je milite pour que les enfants des deux rives de Bayonne aient les mêmes accès qualitatifs à l'éducation en langue basque.

M. le Maire : Je comprends et je le note. Je verrai la suite que nous pouvons réserver à cette demande. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

28. Forfait communal – Année scolaire 2017-2018.

M^{me} Martin-Dolhagaray : Les dépenses de fonctionnement, ou forfait communal, s'élèvent pour l'année 2016 à 1 760 497,75 €. Rapportées au nombre d'élèves (2571), elles font apparaître un coût moyen par élève de 685 €, soit une variation de – 1 € par rapport à 2015. En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'adopter l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse et notamment le montant du forfait de fonctionnement fixé à 685 € par élève, afin de permettre l'engagement, au titre de l'année scolaire 2017-2018, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif. Il est également demandé d'approuver la modification présentée du principe de versement de la participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves bayonnais scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association situées à l'extérieur de la commune.

M. Pallas : Merci M. le Maire. Derrière cette délibération en apparence très technique, se cache en réalité un vrai choix politique que nous respectons et que nous ne partageons pas, celui de perpétuer sur les fonds publics et donc ceux de l'ensemble des contribuables bayonnais certaines largesses envers l'enseignement privé, en subventionnant bien au-delà de ce que vous impose la loi. En effet, la ville de Bayonne, de par son contrat d'association conclu avec l'enseignement privé, participe, via ce forfait communal, aux charges de fonctionnement des classes élémentaires privées, ce qui est prescrit par la loi. Elle l'étend aussi aux classes maternelles et enfantines privées ce qui, au regard des dispositions législatives applicables, n'est que facultatif. C'est un choix que nous ne cautionnons pas.

En outre, si le versement de ce forfait communal n'est pas obligatoire pour les élèves scolarisés dans les écoles maternelles privées de Bayonne, il est encore moins justifiable pour les élèves bayonnais inscrits dans des écoles privées hors de leur commune de résidence. Ceci serait admissible si les écoles bayonnaises ne disposaient pas de la capacité suffisante pour recevoir ces élèves. Ce n'est bien évidemment pas le cas. Les écoles publiques bayonnaises sont en mesure, et seraient d'ailleurs fort aise, d'accueillir ceux-ci. Notre ville pouvant en outre se targuer d'un dispositif de restauration et de garderie performant, la participation communale à la scolarité des élèves bayonnais scolarisés dans le

privé hors commune n'est dès lors obligatoire que pour les deux seuls cas de regroupements de fratries ou pour raison médicale. Elle devrait donc être relativement limitée. Nous espérons que la Ville y veille scrupuleusement en exigeant la production des justificatifs nécessaires. Ce contrôle est indispensable puisque nous savons qu'à la différence des règles prévalant dans l'enseignement public, aucun accord préalable du maire n'est requis pour autoriser l'inscription des élèves bayonnais dans des écoles privées hors commune.

La contribution de la ville à ce titre semble d'ailleurs poser question bien au-delà de l'opposition municipale. Sinon, comment expliquer votre propre initiative d'en diminuer le montant de moitié ? D'ailleurs pourquoi de moitié ? Décision étonnante, dépourvue de support légal, juridiquement incertaine, mais en tout cas politiquement louable. L'an dernier, vous aviez même laissé croire un temps à sa suppression pure et simple avant de faire volte-face lors de l'examen du sujet en séance plénière. Nous étions prêts à vous soutenir dans cette volonté malgré notre perplexité sur la consistance juridique de cette mesure. Mais finalement elle n'aurait été ni plus ni moins fragile que la demi-mesure de forfait communal divisée par deux adoptée l'an passé, que vous nous proposez de reconduire pour 2018. En conséquence, pour des raisons de principe et du fait de votre choix d'étendre l'octroi du forfait communal aux écoles maternelles privées, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire : Très bien.

M. Iriart : Une explication de vote nous concernant sur cette délibération. L'an dernier à la même époque vous aviez préparé une délibération sur le forfait communal qui nous convenait pleinement. La modification que vous aviez apportée au dernier moment nous avait amenés à revoir notre avis et à nous abstenir. La délibération étant la copie conforme de celle votée et non de celle qui avait été préparée l'année dernière, nous maintiendrons notre position d'abstention.

Le point de divergence vient d'être évoqué en partie par M. Pallas. Dans la délibération proposée, vous indiquez qu'en ne versant que la moitié du forfait communal pour tout élève bayonnais scolarisé dans une école privée d'une autre commune vous donnez ainsi la priorité à l'accompagnement des écoles bayonnaises. En fait nous le voyons à l'envers. Nous pensons que le seul versement d'une aide financière, même réduite à la moitié du forfait, est une incitation en soi, pour certaines écoles extérieures, à accueillir les élèves bayonnais alors même que Bayonne dispose d'une capacité d'accueil d'établissements privés sous contrat avec l'État, qu'il s'agisse de l'enseignement catholique ou des écoles de la fédération Seaska.

Cet engagement est une aide en plus aux écoles privées extérieures à la commune qui nous semble aussi devoir être questionnée, car il est pris sans avoir aucune garantie de réciprocité de la part de toutes les autres communes qui nous entourent pour des enfants des communes voisines qui viendraient fréquenter des écoles privées bayonnaises. Il nous semble que cette posture de principe est dissymétrique. C'est le point de divergence que nous avons sur cette délibération et nous serions pleinement favorables à revenir à l'esprit de la délibération de l'an dernier préparé par vous-même, votre adjoint et les services.

M^{me} Martin-Dolhagaray : En effet, rien de nouveau par rapport à l'année dernière. C'est un choix politique qui a été opéré. Cela a été voté. Cette année nous reprenons cette mesure. Rien de particulier. Comme je vous l'avais annoncé en réunion préparatoire, c'est la reconduction de ce qui a été fait l'année dernière. C'est un choix politique.

M. le Maire : Avec ces explications, je mets la délibération aux voix. Abstention, contre ?

ADOPTION, A LA MAJORITE

*Mmes Aragon, Herrera Landa (avec mandat),
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga votent contre
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

29. Conventions d'utilisation de locaux et équipements scolaires en dehors du temps scolaire.

M^{me} Martin-Dolhagaray : La ville de Bayonne souhaite réaffirmer le mode de gestion de ces locaux. Ainsi, la convention-type, adoptée en conseil municipal du 22 octobre 2013, a été légèrement modifiée, afin d'en simplifier la procédure. Aussi, désormais, il existe une convention-type de mise à disposition, un bordereau de remise et restitution des clés et un guide à destination des utilisateurs associatifs. Sachant que de nombreuses associations sont utilisatrices de locaux scolaires, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention, du bordereau et du guide annexés à la note explicative de synthèse et d'autoriser le Maire à signer ces conventions avec les différentes associations.

M. le Maire : Merci. Je mets le rapport aux voix. Abstention, vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

30. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville et le CCAS – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne, lancement de la consultation, signature de l'accord-cadre.

M^{me} Martin-Dolhagaray : La Ville de Bayonne assure un service de restauration en liaison froide dans 25 établissements scolaires (écoles maternelles et élémentaires publiques et privées) de la commune ainsi que dans les 3 crèches municipales. De son côté, le CCAS de Bayonne assure le même service pour le portage à domicile et dans les établissements d'accueil de personnes âgées (EHPAD Harambillet, résidence autonomie Soleil, foyer restaurant du quai Jauréguiberry) dont il a la charge. Le marché de prestations actuel venant à expiration le 19 août 2018 pour les écoles et les crèches et le 31 août 2018 pour le service aux personnes âgées, il convient de procéder à une nouvelle consultation. La Ville de Bayonne et son CCAS mettent donc en place un groupement de commandes. Il convient d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer et d'autoriser la ville à conduire la procédure de marché, dans les conditions énoncées dans la note de synthèse.

M. le Maire : Merci. Abstention, vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

31. Plaine d'Ansot – Boutique de la Maison des Barthes – Tarifs complémentaires.

M^{me} Brau-Boirie : Au regard de la demande des visiteurs, quelques nouveaux produits pourraient venir compléter l'offre actuelle, comme des jeux de cartes à dimension

scientifique, de fabrication française et conçue selon des principes d'écoconception. Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter les tarifs proposés en note explicative de synthèse et de valider leur application immédiate.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

INFRASTRUCTURES ET ESPACES PUBLICS

32. Pont Saint-Esprit – Demandes de subventions - Convention de financement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

M. Salducci : Depuis début septembre 2017, la Ville de Bayonne a entrepris des travaux d'ampleur sur le Pont Saint-Esprit. Cette opération, estimée à 4,6 millions d'euros HT, déjà financée par le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour, est soutenue également par la Communauté d'agglomération Pays Basque est susceptible de l'être aussi par le Département des Pyrénées-Atlantiques. Il est proposé de signer la convention afférente avec la Communauté d'agglomération et de permettre au Maire de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du conseil départemental.

M. le Maire : Nous sommes tous d'accord pour demander une subvention bien sûr. Pas d'abstention ni vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

33. Pont Saint-Esprit – Déplacement et rétablissement du réseau Orange dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont – Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société Orange.

M. Salducci : La ville de Bayonne a programmé la réhabilitation du pont Saint-Esprit en 2017 et 2018. Comme le pont permet aux différents réseaux (eau, télécommunication, gaz, électricité) de franchir l'Adour, les travaux de réhabilitation sont aussi l'occasion de renouveler l'ensemble de ces réseaux en les repositionnant au-dessus de la nouvelle étanchéité. Afin de mener au mieux cette réalisation, il a été convenu avec les opérateurs que la ville de Bayonne ferait poser par les entreprises titulaires des marchés les nouveaux chemins de câbles ou de canalisations. Pour ce faire, des projets de conventions ont été établis préalablement aux travaux avec les concessionnaires. Pour des raisons techniques, apparues en cours de chantier, il convient d'y apporter des modifications. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention à intervenir avec Orange et d'autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Abstention, vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

34. Pont Saint-Esprit – Déplacement et rétablissement du réseau Enedis dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont - Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée avec la société Enedis.

M. Salducci : Il est demandé au conseil municipal d’approuver la convention à intervenir avec Enedis et d’autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire : Pas d’abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L’UNANIMITE

35. Pont Saint-Esprit – Déplacement et rétablissement du réseau GrDF dans le cadre des travaux de réhabilitation du pont – Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée avec la société GrDF.

M. Salducci : Il est demandé au conseil municipal d’approuver la convention à intervenir avec GrDF et d’autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Abstention, vote contre ?

ADOPTION, A L’UNANIMITE

36. Port fluvial – Redevances d’occupation du domaine public fluvial.

M. Salducci : Depuis mai 2004, la ville de Bayonne assure la gestion du domaine public fluvial sur son territoire, au terme d’une concession « *d’équipement léger de plaisance* » octroyée par l’État. La présente délibération a pour objet d’actualiser les tarifs, et également d’instaurer de nouveaux tarifs et de permettre l’indexation de l’ensemble des redevances par le nouvel indice TP07b. Il est proposé au conseil municipal d’approuver les dispositions tarifaires disponibles en annexe.

M. le Maire : Merci. Abstention, vote contre ?

ADOPTION, A L’UNANIMITE

37. Piétonnisation du quai Sala – Dépôt de la déclaration préalable.

M. Lacassagne : La Ville de Bayonne souhaite aménager le quai Sala, dans le tronçon compris entre la rue des Graouillats et la rue Sainte-Ursule. Le parti d’aménagement retenu est de poursuivre celui prévu dans le cadre des travaux du Tram’bus sur la place de la République et les espaces adjacents. Ces travaux situés dans le périmètre de plusieurs monuments historiques nécessitent le dépôt d’une déclaration préalable. Il est demandé au conseil municipal d’autoriser le Maire à la déposer.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? C’est dommage, c’est un bon rapport. Tant pis. Déclaration pour faire une terrasse devant l’Atalante. Nous en avons parlé devant l’assemblée générale il y a quelques jours, tout le monde applaudissait la qualité de ce projet. M^{me} Herrera-Landa vous étiez là. Cela intéresse les quelques milliers d’adhérents de l’Atalante, cela me suffit.

M. Duzert : Nous avons prévu de vous poser des questions sur l'Atalante pour vous donner la parole et vous permettre de refaire l'intervention que vous avez faite devant le conseil d'administration.

M. le Maire : Je n'ai pas besoin de la refaire.

M. Duzert : Nous en profiterons pour vous demander un point sur la situation des travaux de l'Atalante, de l'Autre Cinéma. Nous avons eu une commission d'appel d'offres modificative. Nous en sommes à 3,6 millions de travaux, je vois que vous aviez prévu vos notes, donc vous saviez que nous allions intervenir. Nous sommes un peu agacés de voir que certains travaux auraient pu être prévus et que nous nous retrouvons avec des augmentations substantielles et conséquentes de travaux. Nous avons demandé à avoir une vision à long terme sur le coût total et les exonérations de loyers puisque vous avez éventuellement prévu de livrer ça au mois de juin, donc on va plus loin que ce qui a été voté il y a maintenant un an, je pense, Yves ? Nous voudrions avoir un peu plus d'éléments concrets pour faire le bilan. Nous sommes quand même un peu choqués. L'inénarrable Jean-Claude Soudre, sous le précédent mandat, je tiens à lui rendre hommage, avait aussi mis en avant les problèmes acoustiques par rapports aux appartements au-dessus, des problèmes sismiques et d'eau... On y reviendra pour le Musée Bonnat, donc pensez-y au Musée Bonnat... Vraiment, nous avons bien voulu vous suivre au moment où vous avez commencé à présenter les budgets, mais les Bayonnaises et les Bayonnais peuvent quand même être inquiets : 3,548 M€ HT en l'état actuel, hors rémunération, avec des nouveautés comme la rénovation de l'autre salle. Jusqu'où pouvons-nous aller ? Enfin, vous, vous êtes du bon côté des manettes, mais il va falloir montrer les coûts de manière plus claire aux Bayonnais, sur un projet culturel que nous n'avons jamais remis en cause dans ces perspectives. Non. M. Ugalde, ne faites pas cette tête. Nous avons toujours eu une problématique de financement. Je vous rappelle que nous sommes partis de 2,2 M€ en 2012.

M. Ugalde : C'est du *posteriorisme*.

M. Duzert : Nous avons toujours dit les choses en temps utile. D'autres partenaires sont intervenus, je pense que le plan de financement est plus abouti à l'heure actuelle. Mais les dépassements et les découvertes au fur et à mesure nous interpellent sur les regards qu'il y a eu dès le début là-dessus. Avec l'espérance qu'au mois de juin, à première vue...

M. le Maire : Juin, c'est ce que nous avons annoncé. Tant que ce n'est pas livré, ce n'est pas livré, mais nous annonçons juin. Il faut bien annoncer une date. Les intervenants nous donnent aujourd'hui cette garantie. Vous dire, juste, rapidement, vu l'heure aussi, quand nous avons validé l'APD, (l'avant projet définitif) nous avons annoncé un chiffre de l'ordre de 3 M€, un peu moins. Il est vrai que lors de la dernière commission d'appel d'offres, dont vous êtes membres, où nous avons évoqué un avenant, avenant nécessaire ne serait-ce que pour ajuster le coût de la maîtrise d'œuvre, nous avons effectivement annoncé le chiffre de 3,548 M€, ce que je vous confirme. C'était le 6 décembre dernier, ce n'est pas si vieux.

Je ne vais pas revenir sur les explications que nous avons données précédemment sur les difficultés que nous avons avec les questions géotechniques, mais vous les avez dites vous-même. Avec le voisinage puisque nous sommes dans un secteur avec des voisins qui ont des servitudes de vue et des servitudes diverses. Il a aussi fallu procéder à la mise à niveau des salles existantes, ce qui n'avait pas été prévu au début. Nous n'avions pas tout de suite imaginé de remettre en état les salles déjà en place dans l'immeuble dans lequel nous sommes déjà copropriétaires. Il y a aussi tout ce qui touche au nouveau modèle économique

de l'Atalante. Un certain nombre d'entre nous était à l'assemblée générale. Vous avez bien compris que le modèle économique de l'Atalante passait par toute une série de considérations, notamment la restauration. Comme vous le savez, nous versons des subventions de l'ordre de 70 000 € à l'Atalante et nous la dispensons du versement des loyers depuis qu'elle se trouve dans des difficultés, puisqu'elle n'utilise qu'une seule salle et non les trois. Tout cela montre que le nouveau modèle économique de cette association passera aussi par le travail qui se fera sur la restauration. Vous allez vous demander où je veux en venir. Je veux en venir au fait que nous avons dû imaginer des travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus au départ je vous parlais par exemple de l'aménagement du devant de la maison du cinéma, des aménagements routiers – d'ailleurs cette section va passer piétonne, il n'y aura plus de voitures. Tout ceci a effectivement entraîné des surplus dans la réalisation des travaux dont des surcoûts de travaux qui expliquent que nous sommes arrivés à 3,548 M€.

Je vous passe les détails sur les difficultés que nous avons eues avec la façade, nous en avons parlé plusieurs fois. Il a fallu faire des études complémentaires, parce que nous avons choisi un parti architectural assez complexe il faut le dire, avec les représentants de l'Atalante. Vous étiez d'ailleurs vous aussi membres du jury. Nous avons choisi ensemble unanimement ce projet architectural qui nous plaisait, un peu particulier. Il nous a amenés à revoir les calculs avec le bureau d'études. Enfin, bon, je vous passe les détails. Tout cela pour expliquer que nous en soyons à des coûts de travaux supérieurs. C'est l'addition de beaucoup de choses. Je ne parle pas du sol pollué, de l'amiante et bien d'autres choses. Bien entendu, nous ne pouvions pas l'imaginer avant que les travaux ne commencent. Voilà.

Tentative d'explication. Je dis tentative, parce que vous prendrez ce que vous voudrez dans les données que je vous donne. En tout cas, ce sont les explications que je suis capable de vous donner pour l'heure.

M. Iriart : Je ne voudrais pas laisser penser qu'une absence de commentaires de notre part sur les rapports que nous votons signifie une marque de désintérêt. S'il y avait le moindre risque sur cette question, avec votre autorisation nous pourrions aussi largement intervenir sur tous ces rapports. Je souhaitais apporter cette petite précision.

M. le Maire : Ce n'est pas ce que je voulais dire M. Iriart, vous le savez bien. Je regrette que les sujets culturels intéressent moins que des sujets autres. C'est une réflexion générale depuis que je siège dans cette assemblée. Pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

38.Requalification et pacification des abords des halles – Dépôt de la déclaration préalable.

M^{me} Castel : La Ville de Bayonne souhaite aménager les abords des halles, à savoir le carreau des halles, la rue Bernadou, la rue Port-de-Suzeye et le quai Roquebert. Ces travaux, dont la réalisation est prévue en 2018, sont situés dans l'emprise du Site Patrimonial Remarquable de Bayonne nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à la déposer.

M. le Maire : Je vous remercie.

M. Etcheto : Nous nous abstenons sur cette délibération. Nous le ferons pour deux raisons. La première est que cette délibération est d'une parfaite vacuité. Elle résume bien en cela votre politique. Je la relis pour convaincre l'assistance et savoir ce que nous votons. « La Ville de Bayonne souhaite aménager les abords des halles, à savoir le carreau des halles, la rue Bernadou, la rue Port-de-Suzeye et le quai Roquebert. Ces travaux, dont la réalisation est prévue en 2018, visent à traiter l'ensemble des espaces concernés de plain-pied avec mise en œuvre d'un revêtement conforme au règlement du site patrimonial remarquable de Bayonne pour contribuer à la pacification des circulations. Ces travaux sont situés dans l'emprise du Site Patrimonial Remarquable de Bayonne et nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer la déclaration préalable pour les travaux de modification des abords des halles ». Comme vous pouvez le constater, il n'y a aucune indication du contenu du projet. Vous nous demandez donc de vous signer un blanc-seing. Nous ne le ferons pas.

Nous avons une seconde raison de ne pas voter cette délibération. Nous devinons tout de même votre idée sur la question. Il semble notamment se dessiner la suppression radicale et permanente de tout stationnement sur la place. C'est une idée qui procède d'une vision complètement extérieure du centre-ville. Un centre-ville qui se réduit au statut d'écrin patrimonial, de galerie commerciale à ciel ouvert dédié aux animations de valeur et d'authenticité inégales que nous observons depuis quelque temps. Un centre-ville dont vous ne semblez vous soucier que de l'attractivité touristique au détriment de la vocation résidentielle et des habitants qui y vivent, au détriment tout simplement de sa vocation de ville. Une ville, c'est fait pour y vivre. Tout simplement. Pour pouvoir vivre de nos jours au Grand Bayonne et au Petit Bayonne, faut-il encore que l'on épargne à celles et ceux qui font ce choix, une partie des contraintes et des difficultés qu'ils y rencontrent et éviter d'en créer de nouvelles. Les nuisances et les incivilités liées aux événements festifs répétés, les difficultés d'accès de stationnement particulièrement pour les familles avec enfants ou les personnes âgées, mais aussi pour un certain nombre de commerces, la part grandissante des locations saisonnières au détriment de l'offre de logements durables, tout cela se conjugue aujourd'hui malheureusement pour compliquer la vie des habitants du centre-ville et dissuader ceux qui auraient le projet de s'y installer.

L'intitulé de la délibération parle de « pacification ». Vous n'avez pas peur des mots. D'habitude il est employé dans un autre contexte. Vous vouliez peut-être parler d'apaisement de la place des halles. Je mettrais plutôt en garde sur les risques de vitrification ou de pétrification du centre-ville. Comme nous le savons, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Le risque d'une telle dérive muséale peut en effet aboutir à un centre-ville sous cloche où nous ne trouverions plus que restaurants et débits de boissons au détriment des autres commerces de proximité, et logements franchisés Airbnb au détriment des habitants. Ce mouvement de folklorisation patrimoniale et touristique touche bien des centres historiques ailleurs qu'à Bayonne, mais sachons en tirer des leçons plutôt que de courir après des modèles déjà passablement éculés. Nous défendons pour notre part un modèle bien plus équilibré qui est celui d'un centre-ville vivant et authentique qui serait le cœur exemplaire d'un urbanisme durable.

Je vous rappelle notre vote qui sera une abstention.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Évidemment, il peut paraître y avoir un peu de vacuité. Maintenant nous faisons des réunions de concertation avec la population. Un parcours a été organisé avec les riverains. Je

n'y étais pas, j'étais à Paris ce jour-là. Mais mes collègues, M^{mes} Castel et Durruty et d'autres, y étaient. Nous avons travaillé cela avec les riverains et les commerçants. L'idée n'est pas si compliquée : il s'agit de supprimer les places de stationnement sur le carreau des halles. Je suis convaincu qu'il faut supprimer les places de stationnement sur le carreau des halles. C'est ce parti-pris d'aménagement qui est dans ce rapport et que nous avons expliqué à la population. Nous ne pouvons pas dire que tous les commerçants des halles trouvaient extraordinaire le fait que nous supprimions des places de stationnement devant leurs étals, pensant qu'effectivement « no parking, no business » devait également s'appliquer là. Il y a 35 places sur le carreau des halles. Quand vous voyez l'impact que ces véhicules peuvent avoir sur le paysage urbain, je veux parler du secteur patrimonial remarquable, on se dit qu'il faut travailler à cette pacification. Donc, oui c'est vrai, nous avons voulu concerter la population. Sont venus ceux qui voulaient bien venir. C'était public. Tous les habitants du centre-ville étaient informés et pouvaient venir s'ils le souhaitaient. C'est comme ça que nous travaillons. Cela fait un peu partie des démarches que nous appelons « portrait de quartier » que nous avons réalisées sur différents lieux. C'est un exemple. Je donne ces explications. Il pourrait peut-être en être donné de supplémentaire.

M^{me} Durruty : Je donne rendez-vous à M. Etcheto rue Bourgneuf samedi, pour voir ce que la piétonisation de la rue Bourgneuf a pu amener à la fois en termes d'animation et de fréquentation par des personnes qui n'avaient absolument pas l'habitude de passer par cette rue. Toute la journée. Samedi dernier en était un véritable exemple. Des commerces s'y sont installés et sont ravis d'y être, franchement. Un chocolatier fait de la torréfaction de fèves de cacao rue Jacques Laffitte. Là aussi, beaucoup s'y rendent et font le détour. Samedi j'ai passé toute la journée en ville. Je n'ai croisé que des Bayonnais, dont certains n'avaient pas l'habitude d'aller dans ces quartiers, ravis de ce qui s'y passe. Je suis aussi allée saluer les commerçants de la rue et franchement, même si l'offre proposée par le marché alternatif n'est peut-être pas du goût de tout le monde, il y a des choses vraiment très intéressantes.

Nous les avons autorisés à un report samedi prochain puisque malheureusement dimanche a dû être annulé compte tenu de la météo. Quand vous vous permettez de juger de « folklorisation patrimoniale et touristique » ce que nous faisons actuellement pour la Ville, je trouve cela tout à fait offensant. Je l'ai dit, nous publierons un observatoire du commerce début 2018. Et vous verrez que vous avez tort sur la plupart des affirmations que vous avez faites.

Quant au fait de laisser des voitures ventouses autour des halles et aussi des voitures qui circulent très vite, je pense que beaucoup d'entre nous ont fait l'expérience de dîner ou de déjeuner en terrasse et de voir que la vitesse de circulation sur les quais est quand même souvent tout à fait excessive, voire même très inquiétante. À mon avis, tout cela ne va pas dans le sens de la fréquentation des commerces. En tout cas, beaucoup sont convaincus du fait que la solution est bien la mise en place d'arrêts minute. Je l'ai dit et je vous l'ai dit en commission préparatoire : une place d'arrêt minute équivaut à 10 places de stationnement. Nous développerons aussi sur cet espace des places d'arrêt minute qui permettent en 30 minutes de faire un certain nombre de courses que les personnes ont besoin de faire en se garant assez près du commerce vers lequel elles veulent aller. Quant aux résidents, nous vous avons déjà donné la réponse. Il y a actuellement 1 500 résidents qui ont des abonnements. C'est un chiffre énorme compte tenu du fait qu'il y a 2 300 places disponibles en voirie. Je pense que tout le monde ici est capable de faire le ratio.

Je crois que beaucoup de solutions existent pour ceux qui ont envie de trouver des solutions. Il y a encore des places d'abonnement disponibles dans certains parkings. Si j'en crois la fréquentation du parking Belfort où nous disions que plus personne n'allait, aujourd'hui il fait

une croissance à deux chiffres. Là aussi, il faut simplement que chacun puisse trouver une place pour l'usage dont il a besoin.

M. le Maire : Merci.

M^{me} Bisauta : Je ne vois pas pourquoi il y a ce ton très passionné sur ce débat. Je rejoins pour partie un certain nombre de questions de M. Etcheto, une fois n'est pas coutume. Dans ce débat il y a des conflits d'usage, c'est une évidence. Avec d'autres, je suis souvent la parole des résidents. Venir visiter ou faire les magasins ce ne sont pas les besoins qui correspondent aux résidents. Il faut trouver des équilibres à ces conflits d'usages et il faut faire attention que la ville durable ne devienne pas difficile pour les personnes à mobilité réduite. Quand je dis mobilité réduite je ne suis pas sur l'usage du fauteuil, mais sur se déplacer avec des paquets, etc. La ville est aussi en transition, mais pas qu'à Bayonne. Les modes de déplacement, de consommation : toutes les villes se confrontent à cette réalité. Nous avons un autre défi qui est celui de réduire autant que faire se peut nos émissions de gaz à effet de serre. Nous savons que les voitures sont les plus grands émetteurs à l'heure actuelle.

Cet équilibre est compliqué à trouver entre la personne que nous allons inciter à rester à l'extérieur de la ville et à s'avancer à pied ou avec la navette, qui va rester la journée ou pour déjeuner et qui peut laisser la voiture, et la personne qui veut aller à la pharmacie. Pour aller à la pharmacie ou aller chercher un paquet, vous n'allez pas vous garer et prendre la navette. Ces arrêts minute peuvent répondre à un certain nombre de besoins. Ils durent 25 minutes, sont gratuits et la circulation ne sera pas coupée sur les deux quais. Des personnes nous demandent de couper la circulation sur les deux quais. Je pense qu'il faut aussi savoir raison garder. Je comprends que les terrasses de restaurants apprécieraient qu'il n'y ait plus aucun passage de voiture. Nous pouvons le comprendre. Mais il faut aussi comprendre que la ville répond à d'autres besoins. Ensuite, nous avons les besoins des personnes qui habitent en ville. Souvent elles se déplacent à pied et leur voiture n'a peut-être pas besoin de se trouver dans l'hyper centre. Des villes ont réfléchi au fait que dans la journée, le résidentiel ne se porte pas sur les endroits les plus en tension de la ville, mais un peu plus à la périphérie.

Je crois qu'il n'y a pas lieu de faire une bataille de chiffonniers là-dessus, mais d'avoir une réflexion commune, car nos modes de déplacement changent. Nous avons des impératifs. Je m'excuse de rappeler encore que les émissions de carbone sont aussi quelque chose que nous devons prendre en compte. Je n'ai pas l'impression que Bayonne soit une ville musée, mais une ville désertée. C'est encore une ville très agréable et très vivante où le commerce pourrait être mieux, mais n'est pas très mal. Sans aller très loin, il y a des villes beaucoup plus en difficulté. Je crois qu'il faut s'en réjouir pour l'ensemble des personnes qui vivent ici. Il y a encore des personnes qui y vivent et à qui, je suis d'accord M. Etcheto, il s'agit de ne pas pourrir la vie. Nous avons quand même besoin que les personnes continuent à habiter Bayonne et le primat du commerce ne doit pas primer sur tout. Il faut aussi expliquer de temps en temps aux commerçants que leurs intérêts peuvent quelquefois diverger d'avec ceux des résidents. Quand on dit qu'il faut tout piétonniser sur les quais, je ne pense pas. Je crois qu'il faut raison garder et essayer de répondre à tous les usages.

Je trouve que ce débat est important et que sincèrement, nous avons tous des apports. Nous vivons aussi la ville différemment. Il y a ceux qui habitent en centre-ville, ceux qui ont besoin de venir en centre-ville. Je pense que le débat doit vraiment être apaisé entre nous, à défaut que la ville le soit complètement. Je pense que c'est la continuité du débat que nous avons

eu en première réunion du 30 novembre par rapport à la redevance de parking. Le levier du stationnement est un extraordinaire levier pour essayer de trouver des réponses à ces usages différents. Dès le mois de janvier, au plus tard en février, nous aurons une deuxième réunion. J'essaie de la réfléchir avec les services sous forme d'ateliers pour que nous puissions vraiment aller jusqu'au fond de cette réflexion. Tous les avis sont bons à prendre. Il n'y a pas de vérité révélée pour les uns ou les autres. Il faut essayer de trouver la solution la plus harmonieuse possible entre les différentes choses. Le commerce a besoin de vivre, les résidents ont besoin d'avoir des réponses à leur circulation dans la ville. Le fait de s'arrêter 30 minutes pour faire deux ou trois commerces répond à des besoins de proximité pour des personnes qui n'ont peut-être pas envie de cavalier sur 500 mètres pour aller à la pharmacie ou prendre un paquet aux halles. Je pense que l'ensemble de nos contributions est intéressant pour avoir les meilleures réponses possibles.

M. le Maire : Merci.

M. Etcheto : Visiblement, il y a deux philosophies un peu différentes au sein de la majorité municipale sur cette question. Je dois dire qu'il y en a une que je partage beaucoup plus. Je souscris entièrement aux propos qui viennent d'être tenus par M^{me} Bisaut, et je les fais miens. Nous nous inquiétons, au-delà du groupe municipal qui est là, d'une attitude générale que nous sentons, d'une approche événementielle et extérieure du centre-ville. Je le répète, c'est aujourd'hui la pratique. Je dirais, chère M^{me} Durruty que malheureusement toute votre réponse en témoigne. Vous avez une vision entièrement extérieure. Vous êtes contente de vous. Libre à vous. Je pense qu'il vaudrait mieux avoir un peu de recul. Vous m'avez proposé de redécouvrir le centre-ville.

M^{me} Durruty : Je parlais de la rue Bourgneuf.

M. Etcheto : Même la rue Bourgneuf. Je ne sais pas comment je dois le prendre. Je vais bien évidemment le prendre avec le sourire. L'invitation est très agréable.

M^{me} Durruty : Manger du chocolat, cela rend aimable et cela permet de calmer.

M. Etcheto : Je pense que la découverte du Petit et du Grand Bayonne sera certainement un étonnement. Pour être rigoureux, je ne vois pas ce que la piétonisation de la rue Bourgneuf a à voir là-dedans. Je crois que zéro place de stationnement a été perdue. La rue était semi-piétonne ce qui n'était pas satisfaisant, comme parfois quand nous coupons la poire en deux. En parlant de la participation citoyenne, il se trouve que j'y étais. J'étais à Glain.

M^{me} Durruty : Non. C'est dommage, ce n'était pas à Glain. Râté.

M. Etcheto : J'étais à Glain. J'ai passé un grand moment d'ailleurs avec...

M^{me} Durruty : Ce n'était pas à Glain vous vous trompez.

M. Etcheto : La première réunion du centre-ville, au mois de juillet. Il y a le match, mais vous pouvez y aller. Si les débats municipaux ne vous intéressent pas, partez au match, M. Arcouet, et laissez-nous débattre des affaires des Bayonnais.

M. le Maire : M. Etcheto, il n'a pas bougé de son siège depuis le début de la séance.

M. Etcheto : Je peux terminer ? C'est une preuve d'engagement, c'est certain.

M. le Maire : Nous avons l'obligation d'assister aux séances du conseil municipal et de rester assis.

M. Etcheto : Nous allons relever les moments où vous pianotez sur votre téléphone et où vous vous levez quand je vous fais une réponse, comme c'était le cas dans une précédente séance.

M. le Maire : Si je vais aux toilettes, c'est bien possible, je suis désolé. Allez-y, M. Etcheto.

M. Etcheto : Pour être très précis, puisque vous n'avez pas l'habitude des réponses précises vous nous en avez encore donné la preuve tout à l'heure en ne répondant à aucune question précise sur le dossier du musée Bonnat. Je vais vous répondre précisément. La première réunion de concertation citoyenne sur le centre-ville a été organisée à la maison des associations.

M^{me} Durruty : Pour le Château-Vieux.

M. Etcheto : Il y avait les trois dossiers Madame : le parking des halles, le château Vieux et nous avons commencé à évoquer le mail Chaho-Pelletier.

M. le Maire : Vous avez le droit de réécrire l'histoire si vous voulez, ce n'est pas un problème.

M. Etcheto : Cela vous gêne ?

M. le Maire : Parce que vous n'y étiez pas.

M^{me} Durruty : Ce que je retiens c'est que vous êtes plein de certitudes. C'est le seul à avoir raison.

M. Etcheto : Je peux parler ? Je vous donne des faits qui vous gênent. Il y avait 35 personnes, plus d'élus et de fonctionnaires municipaux que d'habitants. J'y suis allé, j'ai vu cela. J'ai regardé un peu comment vous faisiez, car il m'arrive d'aller à d'autres. En réalité, les propositions étaient évidemment tout à fait dirigées. Pour tout dire, nous savons que les projets étaient déjà en route. Il s'agissait en réalité de faire passer des idées préconçues que vous avez déjà. Je vais peut-être me fâcher un peu plus avec M^{me} Bisauta, mais c'est comme l'affaire de la rue Bernède. La plupart des gens se sont prononcés il y a un an sur la piétonnisation de la rue Bernède dans l'idée du passage du TCSP d'un côté ou l'autre de la mairie. Et puis finalement, on fait le choix inverse. Là-dessus, vos diversions, parce que ce n'est pas de la participation citoyenne ça, c'est de la diversion citoyenne. Cette diversion citoyenne n'abuse personne...

M. le Maire : Vous avez toujours une façon de requalifier les choses.

M. Etcheto : Nous n'avons jamais eu autant de prospectus et de tracts municipaux dans nos boîtes aux lettres. Enfin, des tracts, ce ne sont pas des tracts. Ce sont des publications beaucoup plus coûteuses. Du papier glacé nous en voyons. Des éléments réels de progrès pour la vie des Bayonnais, un peu moins.

Sur la piétonnisation, je suis d'accord avec M^{me} Bisauta. Je pense qu'il faut y aller avec du discernement sur un équilibre dans les places qu'on réserve aux résidents, aux habitants dans le centre ville et le Petit Bayonne et aujourd'hui, je suis au regret de vous dire que vous n'avez pas une politique équilibrée dans ce secteur. Je suis au regret de me faire le porte-voix de nombre de Bayonnais.

M^{me} Durruty : Alors simplement, quittez votre ton d'enseignant. C'est tout à fait désagréable. Franchement. Je ne vois pas pourquoi vous pourriez vous permettre une telle attitude et moi pas.

M. Etcheto : Est-ce que je vous parle de votre métier moi, Madame ?

M^{me} Durruty : Je tiens à préciser que je n'ai jamais dit qu'il fallait tout piétonniser. J'ai simplement donné l'exemple de ce qu'une action sur une rue et sur un quartier pouvait apporter comme valeur ajoutée dans un quartier.

M. Etcheto : Je suis un élu comme vous.

M. le Maire : Nous allons tous nous respecter.

M. Etcheto : Respectez les Bayonnais.

M. le Maire : Oui. Nous allons respecter la demande de prise de parole de M^{me} Brau-Boirie depuis au moins cinq minutes et après, M^{me} Herrera.

M^{me} Bisauta : Acceptez ma proposition de venir à la prochaine réunion. Vous n'étiez pas à la précédente. Je vous réinvite à la prochaine pour que nous ayons ensemble cette réflexion sur les différents usages de la Ville. Je souhaite que nous ayons cette réflexion ensemble.

M. le Maire : Bien sûr qu'il viendra. Cette fois il viendra.

M^{me} Brau-Boirie : M. Etcheto s'il vous plaît. Voilà. Lors de la consultation des habitants de Bayonne, j'ai conduit les deux groupes d'à peu près huit personnes. Le point de rencontre était à 10 heures du matin un samedi matin d'octobre. C'était en haut de la rue des Basques. M. Etcheto, vous n'étiez pas à cette consultation. Je peux en témoigner et les écrits le prouvent au niveau des services.

M. Etcheto : Je suis un peu déçu, je pensais avoir droit à une troisième invitation féminine ce soir. Un peu de clarification. Nous ne parlons pas de la même chose. Je n'ai jamais prétendu être à cette réunion. Que l'on soit très clair, et je l'ai toujours été. Je vous parle de la réunion initiale qui a eu lieu à Glain, à la maison des associations, avec beaucoup d'élus et de fonctionnaires et assez peu d'habitants. Nous étions quelques-uns ici à y être. Je vois que M^{me} Castel hoche la tête. Beaucoup de matériels a été distribué et là j'ai pu me rendre compte des projets puisque les trois projets principaux du centre-ville ont été abordés. J'ai uniquement parlé de ce point. Pour les visites de Bayonne, j'ai eu l'occasion d'en faire quelques-unes.

M^{me} Herrera-Landa : J'avais cru comprendre qu'il s'était établi une trêve sur le fait que nous renvoyons en permanence à nos professions respectives. Ici, personne n'a parlé de commerçant, d'avocat, d'architecte, de chef d'entreprise, d'ouvrier. Quand nous nous

sommes présentés aux élections, nous avons cru comprendre que nous étions là pour représenter la société civile et que nous n'étions pas renvoyés à nos fonctions. Une profession est en permanence dans le collimateur. Ça suffit. Sinon, nous allons être obligés nous aussi de citer les professions des personnes qui interviennent, y compris dans les dossiers où il y a peut-être davantage de lien entre la profession et le thème qui est traité.

M^{me} Durruty : Je réfute totalement ce que vous essayez d'insinuer. J'ai dénoncé le ton et l'attitude de M. Etcheto. Rien d'autre. Si vous jugez que c'est acceptable, moi non.

M. le Maire : M^{me} Herrera-Landa, ne pensez pas que nous passons notre temps à penser du mal de la profession d'enseignant.

M^{me} Herrera-Landa : Il suffit de dire qu'il a pris un ton péremptoire, sans renvoyer à la profession. Tout le monde comprendra. S'il vous plaît, cessez ce petit jeu.

M. le Maire : D'accord. Nous passons aux voix. Qui s'abstient ?

M. Etcheto : Nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : M. Iriart vous faites quoi ?

M. Iriart : Je vote pour.

M. le Maire : La majorité vote pour.

ADOPTION, A LA MAJORITE

Mmes Aragon, Herrera Landa (avec mandat), Capdevielle, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote

39. Livraison de marchandises en centre-ville – Aide à l'achat de véhicules utilitaires électriques ou hybrides par des professionnels spécialisés dans le transport de marchandises ou des entreprises effectuant des livraisons en compte propre.

M^{me} Bisauta : Lors de la séance du 16 février 2017, le conseil municipal a approuvé la création d'une aide à l'achat de véhicules électriques en 2017 et 2018 pour effectuer des livraisons en centre-ville, très appréciées par les résidents, car moins de bruits et de pollution. Depuis, nous avons été sollicités par des commerces ayant leur laboratoire ou atelier de production ou lieu de stockage en périphérie et qui souhaitent livrer leur enseigne sur le plateau piétonnier et donc effectuer une ou des livraisons en compte propre. Vous voyez que les choses bougent, car il y a quatre ans tout le monde était contre. L'adhésion devient de plus en plus importante, comme quoi il ne faut jamais désespérer. Il paraît opportun d'élargir la subvention dans ce cadre. Il est donc demandé d'approuver cet élargissement du dispositif et d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes avec les bénéficiaires potentiels.

M. le Maire : Pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

40. Systèmes de vidéoprotection – Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

M^{me} Duhart : La ville de Bayonne a réalisé ces dernières années d'importants investissements dans les installations sportives. Ainsi, en réponse à une demande du tissu associatif bayonnais des équipements de qualité ont été créés. Nous déplorons cependant une recrudescence des usages non sportifs des équipements qui génèrent pour la collectivité des coûts de réparation non négligeables. C'est notamment le cas sur les terrains synthétiques de la Floride. C'est assez fréquent. C'est aussi le cas pour les terrains du haut de Sainte-Croix pour le rugby. Je peux parler également du terrain engazonné de Lauga, à côté de la piscine où une petite délinquance est souvent présente. Je tenais à remercier la police municipale, qui pas plus tard que la semaine dernière, est intervenue pour prendre contact avec ces jeunes. Ces coûts de réparation sont non négligeables. Ils vont entre 1 000 et 12 000 €. Au niveau de la Floride, nous avons dû réparer la moquette synthétique d'un des terrains de football ce qui représente un coût important pour la ville. Bien entendu, il y a eu dépôt de plainte.

Face à de telles incivilités, la ville de Bayonne souhaite étendre son système de vidéoprotection en installant en mars 2018, pour un montant estimé à 50 000 € HT, cinq caméras sur le secteur du complexe sportif de la Floride et quatre autres sur celui des Hauts de Bayonne. Outre leurs effets dissuasifs, ces installations conformes à la réglementation actuelle permettront à l'avenir d'interpeller les responsables de ces incivilités. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide financière.

M. le Maire : Merci. Je voudrais que l'on s'en tienne aux résumés, même si nous sommes tentés d'en rajouter.

M^{me} Duhart : Excusez-moi M. le Maire, mais c'était un sujet important.

M. le Maire : Nous sommes bien d'accord, car effectivement ces exactions sur les équipements sportifs nous ont beaucoup inquiétés. Je mets ce rapport aux voix.

M. Iriart : Les délibérations qui visent à étendre le déploiement des caméras de surveillance sur la Ville se présentent de plus en plus régulièrement à l'ordre du jour de nos séances de conseil municipal. Nous avons pris l'habitude de les apprécier au cas par cas. Loin d'être convaincus de la pertinence de cette mesure en toute situation, nous ne souhaitons pas non plus nous laisser gagner par un angélisme excessif. C'est le cas de cette délibération. Nous voterons en faveur du déploiement de ces caméras qui nous semblent pouvoir contribuer à la limitation des risques de vandalisme sur les deux stades concernés.

Je voudrais prolonger un peu le débat que nous avons eu en séance préparatoire. Il est indiqué dans la délibération, et c'est une obligation légale, que le public doit être informé à partir du moment où il se trouve dans un secteur qui est sous vidéoprotection. Il nous paraît important de mieux nous saisir de cette obligation réglementaire d'autant plus que le parc de caméras à vocation à se développer. Mieux se saisir de cette obligation réglementaire nécessite d'abord que le périmètre couvert par les caméras soit très largement communiqué aux habitants. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Vous nous avez indiqué l'autre jour que vous participiez à l'élaboration d'une cartographie précise des périmètres couverts par ces caméras. Nous restons très preneurs de cette cartographie, pas seulement pour nous, mais

aussi pour pouvoir organiser cette communication et cette information auprès des Bayonnais ; et de faire en sorte aussi que cette information soit visible sur les sites concernés. Pour que le débat soit très concret, je voudrais juste citer l'exemple quand on quitte le pont Pannecau pour aller vers la rue Marengo, un panneau signalétique dit que nous rentrons dans une zone couverte par vidéo protection. Le problème est que cette zone commence où ? Elle concerne la rue ? Elle concerne le périmètre ? Elle concerne l'ensemble du Petit Bayonne ? Dans les faits nous n'en savons rien. Autant il y a bien sûr un enjeu important à sécuriser les situations de vie au sein des différents quartiers, mais si nous ne souhaitons pas nous laisser gagner par l'angélisme, il nous semble très important de veiller à cette question de liberté individuelle. Je pense que là-dessus nous avons une marge de progression et qu'il serait important de travailler sur la communication large des périmètres couverts et l'information faite aux citoyens au fur et à mesure du déploiement de ces caméras. Merci.

M. le Maire : Il est vrai que nous élargissons les champs d'utilisation de ces caméras de vidéo protection. Vous savez que nous n'y avons recours que pour les infractions que nous voulons poursuivre. Tout le monde sait. Mais il est vrai que nous en mettons de plus en plus. M^{me} Duhart l'a expliqué. Sur les terrains de sport synthétiques, nous avons constaté des dégradations importantes et vous savez combien ces terrains coûtent cher. Dans les deux cas, je me suis déplacé pour m'en rendre compte. Les coûts de dégradation sont extrêmement importants. Il était donc important pour nous de mettre en place un dispositif.

Je crois que vous l'avez compris et vous l'acceptez.

Par contre, vous vous interrogez, et je le comprends très bien aussi, car après tout c'est une atteinte à la liberté individuelle. On ne sait pas forcément que nous sommes filmés, quand nous entrons sur tel ou tel espace. Je crois que lors de la commission générale, vous avez demandé une cartographie. Les services m'ont dit qu'il était possible de faire des captures d'écran, ne serait-ce que pour se rendre compte de l'amplitude. Je pense que nous pourrions commencer par cela. Nous allons essayer d'avancer un peu plus là-dessus. Il faut reconnaître que nous avançons tous un peu à tâtons dans cette affaire. L'ancien avocat que je suis est aussi sensibilisé à l'atteinte aux libertés individuelles. Pour tout vous dire, je ne suis pas rentré facilement dans cette affaire pour tout un tas de raisons. En même temps, nous avons pu déceler des infractions par ces caméras de vidéoprotection. Nous avons pu retrouver des personnes très rapidement grâce à cela. Je pense à la personne décédée rue Sainte-Catherine. Nous avons pu tout de suite identifier la personne à l'origine de cet incident, dans les minutes qui ont suivi. C'était grave, vous avez raison. Ces caméras ont une certaine utilité, ce qui ne veut pas dire que nous devons les déployer à tout va, chaque fois que l'on nous le demande. Nous sommes bien d'accord de ce point de vue, je crois. M. Duzert, j'ai oublié que vous aviez demandé la parole, j'en suis désolé.

M. Duzert : Vous avez donné une partie de la réponse, qui d'ailleurs est intéressante. M. le Maire, chers et chères collègues, je commencerai mon intervention en citant des propos de notre groupe du 6 avril et du 17 juillet. Aucun angélisme dans nos propos, mais une vraie problématique. Pour les terrains de sport où ces dégradations ont eu lieu, cette réponse peut s'étudier, mais dans un débat global sur l'appropriation et l'accès par tous les Bayonnais et les Bayonnaises aux infrastructures publiques et municipales et donc aussi quelque part la surveillance. Pour rappel, cinq caméras sur Breuer en avril, quatre passages des Gascons, aujourd'hui, neuf sur les terrains de sport pour des choses différentes dont nous pouvons débattre. Il n'est pas question de vous suivre dans cette forme de déplacement forcé des problématiques par la pose de caméras, une forme de fuite en avant. Nous le répétons.

Pourquoi ne pas aborder ces problèmes réels avec les structures du champ de l'accompagnement, de l'insertion, de l'animation, les autorités de police et j'en passe ?

La structure publique, au travers du conseil local de surveillance et de prévention de la délinquance (CLSPD), pourrait peut-être donner l'impulsion d'obligation de ce débat et de mise en place des champs, lieux et horaires d'intervention de l'accompagnement. Notre groupe le répète : aucun angélisme dans nos propos, mais une vraie problématique d'échange et d'intervention à poser. Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération à laquelle vous avez pour partie commencé à répondre.

M. le Maire : Merci. J'aurais préféré parler après vous. Je suis désolé cela m'a échappé. Je pense que les échanges ont eu lieu. M. Duzert vous vous abstenez. M. Aguerre vous vous abstenez, dans un positionnement que nous connaissons et qui est constant. Merci.

ADOPTION, A LA MAJORITE

*M. Aguerre, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga s'abstiennent*

41. Toponymie – Dénomination du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) de Bayonne.

M. Ugalde : La commission extramunicipale toponymie, réunie le 13 novembre dernier, propose de retenir la dénomination suivante pour le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) de Bayonne : « *Lapurdum – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) de Bayonne* ». Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette dénomination.

M. le Maire : Y a-t-il des abstentions ou vote contre sur cette proposition de la commission ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION

42. Animations de Noël – Mise à disposition de la salle Notre-Dame par le collège Notre-Dame au profit de la ville.

M^{me} Durruty : Dans le cadre de l'animation « Noël à Bayonne », la ville met en place l'animation Kabanak sur la place des Trois Glorieuses, du 23 décembre au 5 janvier. Afin de compléter cette proposition aux familles, des ateliers créatifs participatifs sont prévus dans l'ex-chapelle Notre-Dame, située sur cette même place. Il convient d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

43. Mise à disposition de locaux à l'association LOFT'ART – Place Boeswillwald.

M^{me} Durruty : La ville de Bayonne est propriétaire des locaux commerciaux du rez-de-chaussée sis à l'angle de la place Boeswillwald, des rues Sabaterie et Vieille Boucherie. L'association LOFT'ART, ayant pour objet social l'organisation d'événements artistiques et le développement de la pratique artistique, représentée par son président, Monsieur Jean-Marc Barneche, a sollicité le prêt de ces biens durant les fêtes de fin d'année 2017, en vue d'y organiser une exposition d'artistes durant quinze jours. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition, à titre gratuit, à intervenir et d'autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Abstention ou vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

44. Modalités pratiques du transfert du service animation seniors.

M^{me} Lauqué : Le transfert du service animation seniors du CCAS à la Ville, à compter du 1^{er} janvier 2018, a été décidé par le conseil municipal réuni le 26 octobre 2017. Diverses modalités pratiques doivent à présent être précisées. Cela concerne le transfert de divers matériels, mais également les dispositions à prendre concernant les locaux où se déroulent les activités seniors et enfin la reprise d'une convention de partenariat avec l'Association des seniors bayonnais. Il y a lieu également de fixer les tarifs des animations désormais organisées par la ville. Il est proposé au conseil municipal d'approuver toutes les dispositions précisées en note de synthèse et d'autoriser le Maire à procéder à tous les actes utiles.

M. le Maire : Merci. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ou votes contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

45. Tremplin musical Bayonne Live 2018 – Règlement du concours.

M. Boutonnet : La Ville de Bayonne organise la cinquième édition du Tremplin musical « Bayonne Live », en partenariat avec le Magnéto, l'université de Bayonne et les Villes de Pampelune et Fontarrabie dans le cadre de Créa City. À cette occasion, un règlement de candidature, transmis en annexe de la note de synthèse, a été formalisé pour les candidats du tremplin. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce règlement ainsi que les prix qui seront remis aux participants au regard du classement final.

M^{me} Herrera-Landa : Juste une précision, il n'existe pas d'université à Bayonne. C'est l'université de Pau et des pays de l'Adour, campus de Bayonne. Je défends l'UPPA.

M. le Maire : Vous avez raison. UPPA qui oublie un peu Bayonne d'ailleurs. Nous en reparlerons. Pas d'abstention ni de vote contre. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FÊTES TRADITIONNELLES

46. Fourniture en location temporaire de blocs-douches et WC à l'occasion des Fêtes de Bayonne – Lancement de la consultation.

M. Esmieu : Dans le cadre des Fêtes de Bayonne, la Ville doit augmenter de manière très sensible sa capacité en sanitaires publics et procéder à la location de sanitaires et douches nécessaires pour l'accueil des campeurs sur l'aire dédiée. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à ce marché, dans les conditions précisées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FINANCES

47. Exercice 2017 – Budget principal - Décision modificative n° 2.

M. Soroste : Le total paraît très important, mais il y a pas mal de régularisations. Le total est de 2 590 000 € : 750 000 € en investissement et 1 840 000 € en fonctionnement. La section d'investissement est l'impact de l'avancée des travaux du pont Saint-Esprit dans le calendrier. C'est quelque part une bonne nouvelle. Comme le pont Saint-Esprit est en avance, il a fallu que nous dotions supplémentaires notre budget à hauteur de 684 000 € pour pouvoir faire face aux factures qui arrivent plus tôt que prévu. En face, nous avons réajusté les subventions au prorata, etc. Cette opération explique la section d'investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement, il ne s'agit pas d'ajustement de dépenses ou de recettes du budget de fonctionnement, puisqu'à hauteur de 1 700 000 € nous avons des écritures de régularisation en dépenses et en recettes. Nous les avons passées suite à un contentieux très vieux qui est celui de la bibliothèque universitaire. Si vous enlevez cette somme, vous voyez que nous sommes sur des montants extrêmement raisonnables.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

M. le Maire : Merci.

M. Etcheto : Même si le dress-code un peu mélanchonien de M. Soroste ce soir a pu troubler certains d'entre nous, cela ne suffira pas.

M. le Maire : C'est tyrolien.

M. Etcheto : Nous ne prendrons pas part aux votes jusqu'à la 51 incluse.

M. le Maire : Merci. M. Iriart s'abstient.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

48.Exercice 2017 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Décision modificative N° 2.

M. Soroste : Je vous rappelle que pour ce budget annexe, nous avons voté une somme supplémentaire de 190 000 € pour de nouvelles dépenses rendues nécessaires pour les fêtes, notamment en matière de sécurité. Les recettes d'occupation du domaine public n'atteignent pas les sommes escomptées au niveau des fêtes de Bayonne, pour des raisons X ou Y comme les emplacements non attribués et moins d'exploitation des chapiteaux. Au total, cela fait moins 30 000 € de recettes par rapport à ce que nous avons prévu au budget primitif. La subvention d'équilibre sera ainsi légèrement inférieure à 1 600 000 € contre 1 411 000 € en 2016.

Concernant la tauromachie, nous avons fait 10 spectacles taurins, dont neuf organisés directement par la Ville. Il est rappelé que ce programme est en place depuis trois ans avec la programmation de trois temps forts bien ciblés de manière à gagner en visibilité et en attractivité : les fêtes avec deux corridas, la corrida goyesque du 15 août dont c'est la troisième édition, la feria de l'atlantique avec cinq spectacles sur trois jours. Même si nous avons toujours des améliorations à apporter, je crois que la feria de l'atlantique, sur le fond, doit être renouvelée et améliorée. Elle correspond parfaitement à notre esprit. Cette année nous avons ce nouveau campo de feria.

La fréquentation totale est en hausse. Elle s'établit, pour les spectacles organisés par la Ville, à 26 000 entrées payantes soit +3 % par rapport à 2016. Le bilan artistique est très satisfaisant avec des affiches dont tous les amateurs de ce type spectacle se rappellent bien. Nous avons d'ailleurs été distingués par plusieurs prix : meilleure novillada de l'année en France, meilleure novillada de la San Picador et le meilleur torero, Juan Bautista. Les recettes de la billetterie s'élèvent à 1 140 000 €, supérieures à l'année précédente à 1 031 000 €.

En prenant en compte les différentes charges liées à l'organisation des corridas et des novilladas (frais de personnel, communication, assurance, etc.), le total des dépenses atteint 1 320 000 € tandis que les recettes représentent globalement 1 266 000 €. Donc, le bilan financier de la temporada 2017 dégage un résultat négatif de 54 000 € avant amortissement. C'était -70 000 € en 2016 et nous avons fait un résultat positif de 85 000 € en 2015. Après la prise en compte de la quote-part de la dotation aux amortissements des arènes municipales, soit 56 000 €, l'équilibre de l'activité sera donc assuré par le versement d'une subvention du budget principal de 110 000 € contre 106 000 € en 2016.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, telle que présentée en note explicative de synthèse et s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0 €.

M. le Maire : Merci. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix. M. Iriart vous maintenez votre abstention.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),

*MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

49.Exercice 2017 – Budget annexe de l'eau – Décision modificative n° 2.

M. Soroste : Cette modification est aussi extrêmement raisonnable. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 49 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 pour le budget annexe de l'eau, telle que présentée en note explicative de synthèse, et s'équilibrant en dépenses et en recettes à hauteur de 150 000 €.

M. le Maire : Pas d'observation. Nous restons avec la non-participation au vote et l'abstention. Tout ceci est enregistré.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

50.Exercice 2017 – Budget annexe des parcs de stationnement – Décision modificative N° 2.

M. Soroste : Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 2 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée en note explicative de synthèse et s'équilibrant en dépenses et en recettes à 0 €.

M. le Maire : Nous continuons sur les mêmes votes que tout à l'heure.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

51.Exercice 2017 – Budget principal et budgets annexes – Approbation des montants pour les provisions comptables.

M. Soroste : Je vous le présente chaque année, sur les provisions comptables que nous passons quand nous avons des risques, pour mettre l'argent de côté en attendant les décisions définitives qui peuvent intervenir. C'est évidemment le cas pour les décisions de justice que nous attendons et dont vous avez parlé tout à l'heure. Je vous rappelle les principales provisions. Nous avons deux provisions pour litige, vous avez parlé du legs, nous avons deux provisions déjà depuis de nombreuses années. Si malheureusement nous sommes condamnés au maximum du montant des provisions, nous n'aurons pas de problèmes de budget complémentaire. Si malheureusement ce n'est pas le cas, nous interviendrons à ce moment-là. Mais nous ne savons pas, donc nous avons des provisions importantes puisque ça représente 900 000 € au titre des litiges. Nous avons également les provisions pour grosses réparations. La régularisation du litige sur la bibliothèque universitaire intervient ici. Le jugement sur le fond est intervenu et est devenu définitif. Nous avons été condamnés à verser 1 677 000 €. Il convient donc, dans l'optique des futurs

travaux, de compléter la provision de 567 000 €, puisqu'elle était à 1 110 000 €. Le montant de la provision pour dépréciation des stocks peut être ramené à 15 000 €.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes. Il en existe de différents types tel que je viens de l'expliquer. Il est proposé d'en approuver les montants tels qu'exposés dans la note de synthèse.

M. le Maire : Ce qui a peut-être été mal expliqué est écrit. Il y a une interversion, vous voulez dire ?

M. Soroste : Nous avons été condamnés à 1,6 M€, nous avons une provision de 1,1 M€. Donc, nous dotons la provision complémentirement de la différence. C'est ce que je dis et c'est ce qui est écrit. Nous avons pensé le risque à 1,1 M€, le risque définitif s'avère à 1,6 M€. Nous complétons donc la provision de 500 000 €. Ce n'est pas dans le bon sens.

M. le Maire : Je me demande si nos collègues n'ont pas raison.

M. Soroste : Je vais préciser. Nous réajustons les provisions à hauteur de la condamnation. Nous avons encaissé 1,6 M€.

M. le Maire : Nous y arrivons.

M. Soroste : C'est une bonne nouvelle. Il n'y a que des bonnes nouvelles ce soir.

M. le Maire : Nous continuons sur les mêmes votes.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

52.Exercice 2017 – Attribution de subventions complémentaires pour le fonctionnement du Relais Unique Petite Enfance et de la crèche Pirouette.

M^{me} Bensoussan : Pour le Relais Unique Petite Enfance, il s'avère aujourd'hui qu'un complément de financement de 315 € est nécessaire, pour couvrir divers frais d'ingénierie (utilisation du véhicule de l'AASF, taxe sur salaire, formation...). Pour la crèche Pirouette, en raison d'une augmentation des dépenses de personnel de la crèche Pirouette, la Caisse d'allocations familiales, gestionnaire de cet établissement, a sollicité la Ville pour une participation supplémentaire d'un montant de 5 606 €. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces subventions complémentaires.

M. le Maire : Pas de question. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

53.Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

M. Laiguillon : Au titre de l'utilisation de locaux municipaux, un certain nombre d'occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de redevance

de mise à disposition. Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Vous avez le détail dans le rapport.

M. Laiguillon : Cela revient à parler de la critérisation. Nous nous étions engagés à faire un règlement. Nous avons une réunion de travail le 18 janvier à 18 heures. Nous avons travaillé avec les services techniques, je tenais à les remercier aussi. Les associations aussi. Un grand merci aussi aux élus de la majorité comme de l'opposition, qui ont œuvré pour ce travail. Un grand merci à toutes et à tous pour ce projet.

M. le Maire : Très bien. Effectivement, M^{me} Herrera-Landa et d'autres personnes sont montées au créneau plusieurs fois pour cette demande. Elle était attendue.

M. Artiaga : Avant d'anticiper sur la réunion du 18 janvier qui, à ce titre, va être intéressante, quelques remarques sur la présentation de cette délibération soumise au vote ce soir. À travers la multiplicité des demandes régulièrement proposées au vote du conseil municipal, le caractère réitératif de leur acceptation conduit à s'interroger sur l'existence d'une règle d'exonération qui ne serait pas écrite. Une règle qui sera non écrite et tacitement admise par le conseil municipal à travers ses votes. Si l'exception de redevance s'érige au cas par cas comme une règle, il serait sans doute judicieux de s'interroger sur la formalisation de cette règle ; une formalisation qui passerait par une clarification et une légitimation du motif récurrent de toutes ces exonérations, qui est celui de la nature de la manifestation. À chaque fois, nous attribuons l'exonération en raison de la nature de la manifestation.

D'autre part, dans la présentation faite de ces demandes il serait peut-être pertinent de distinguer, dans la typologie des demandeurs, d'un côté les associations et de l'autre les institutionnels. Quand la préfecture demande l'utilisation d'équipements à la mairie, à chaque fois le vote est unanime et favorable à l'accord de l'exonération de cette redevance. On peut le supposer quand même.

En troisième lieu, il n'est donné à connaître au conseil que les demandes qui reçoivent satisfaction, puisque ce sont les seules dont nous avons connaissance. Nous pouvons supposer soit que toutes les demandes obtiennent satisfaction, soit qu'elles ne sont pas toutes présentées. Mais, quelle que soit l'hypothèse, nous pouvons nous demander si les associations elles-mêmes qui sollicitent l'utilisation de ces équipements sont toutes informées qu'elles peuvent demander une exonération.

Enfin, les occupations avec exonération sont des formes d'aide aux associations. Si nous faisons un plan de critérisation des aides aux associations qui se veut une démarche globale, il faudra bien entendu intégrer les exonérations partielles pour des événements récurrents ou non qui peuvent intervenir tout au long de l'année.

M. le Maire : Merci.

M. Laiguillon : Quelques éléments de réponse. Vous parlez de multiplicité, c'est faux. Nous pourrions en parler le 18 janvier. Il n'y a pas de souci. J'attends vos contributions sur ces éléments. Pour la base de travail, nous avons travaillé justement sur le règlement. Il répond à peu près à toutes vos questions. Nous attendons vos contributions, car nous devons le faire ensemble comme nous l'avons fait pour le sport, la culture. Le débat est lancé pour le

18 janvier. Et bien sûr, le 18 janvier vous pourrez faire aux élus concernés et à moi-même vos contributions. Nous pourrions même faire d'autres petites réunions en comité plus restreint pour que nous puissions débattre des problématiques.

M. le Maire : Espérez-vous une meilleure réponse ?

M. Artiaga : Elle est partielle. La délibération ne porte pas que sur l'aide aux associations. Elle porte aussi sur une politique d'exonération en fonction des demandeurs par exemple. Quand une institution demande, ce n'est pas une aide à l'association. Quand je parlais de règle non écrite, elle peut aussi s'imposer quand nous avons une demande d'institutionnel.

M. Laiguillon : Nous avons travaillé sur une base qui répond aussi à ces demandes. Nous l'améliorerons avec les contributions de tout le monde.

M. le Maire : Le système n'est franchement pas parfait. Nous n'allons pas vous dire qu'il l'est. Nous avons un problème de critérisation sur ce sujet, cela a plusieurs fois été soulevé par vous ou par d'autres. Nous vous donnons une liste avec les raisons, ce qui vous permet de vous rendre un peu compte. Même si les critères ne sont pas formalisés, vous voyez qu'il y a un fondement, une justification à cette exonération. Mais c'est vrai, vous avez raison, il y en a beaucoup. Nous pouvons finir par nous demander si cela ne crée pas des inégalités entre associations. Avec cette chaîne de gratuité, nous créons peut-être des inégalités. Je sais que M. Laiguillon le gère du mieux qu'il peut, mais nous sentons bien aujourd'hui que nous sommes obligés de repenser des choses. Pour cette raison, il fait cette proposition et il va falloir la mettre à plat. La maison des associations est très prisée et du reste très occupée.

M. Duzert : J'ai bien entendu M. Laiguillon et vous-même vanter la qualité du travail que nous faisons ensemble. Afin de préparer le 18, il serait bien que nous recevions les documents une semaine avant et non sur table. Cela permet d'aller plus loin dans le travail commun tel qu'il a été si bien mis en avant. Merci.

M. Laiguillon : Nous ferons le maximum pour vous les donner en avance. N'hésitez pas, comme nous l'avons fait pour le sport : dès que vous avez des propositions à faire, nous pouvons nous réunir. Nous l'avons déjà fait. Nous travaillerons ensemble comme nous l'avons fait avant, toujours dans un but de transparence et d'équité.

M. le Maire : Merci. Je mets aux voix. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

54. Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2018.

M. Soroste : Comme chaque année, pour permettre la poursuite des règlements, nous devons avoir cette autorisation. Afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées, dans la note de synthèse, par chapitre et par article pour un montant total de 5 721 000 €. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2018.

M. le Maire : M. Iriart s'abstient. Le groupe de M. Etcheto ne prend pas part au vote.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

55. Versement d'avances sur subventions et participations par anticipation au vote du budget primitif 2018.

M. Soroste : Chaque année, courant janvier, une avance sur subventions et sur participations est versée aux principales structures financées par la Ville (associations et clubs sportifs professionnels, entre communal d'action sociale, organismes de regroupement), afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le conseil municipal. Pour l'année 2018, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une avance sur subventions et sur participations, dans les conditions précisées dans la note de synthèse. Par ailleurs, il convient de prévoir une avance d'un montant de 1 000 000 € pour le Centre Communal d'Action Sociale de Bayonne, montant qui sera mis en paiement en plusieurs tranches au vu de ses besoins effectifs de trésorerie. Le total général est de 1 148 000 € hors CCAS.

M. le Maire : M. Pocq dit merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

56. Compensation financière due au titre de l'énergie réservée – Convention avec la Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM).

M. Soroste : La convention liant EDF à la Ville de Bayonne étant caduque depuis le 31 décembre 2015, une nouvelle convention doit être établie avec le concessionnaire concerné, la Société Hydro-Electrique du Midi (SHEM). Une phase d'étude a été lancée par le concessionnaire et l'opérateur historique pour déterminer de manière pérenne le montant de la compensation financière de l'énergie réservée due à la ville de Bayonne. Cette étape n'étant pas terminée, et, afin de débloquer le versement des redevances 2016 et 2017 avant la fin de l'année, la SHEM propose d'établir une convention provisoire. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser le Maire à la signer.

M. le Maire : Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

57. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque – Approbation du rapport n° 1 du 27 octobre 2017.

M. Soroste : Le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) a créé, par délibération du 4 février 2017, la commission locale d'évaluation des charges transférées entre elle-même et ses communes membres. À l'occasion d'une réunion tenue le 27 octobre 2017, la commission a établi et adopté le rapport n° 1. Il convient d'approuver ce rapport.

M. le Maire : Une commission que vous connaissez bien.

M. Soroste : Oui. Le conseil municipal m'avait désigné pour représenter la Ville. Il y a un représentant par ville sur 158 communes. J'ai eu le plaisir d'être élu président de cette commission pendant les quelques années qu'il reste jusqu'à la fin du mandat. Les enjeux de cette commission sont significatifs.

M. le Maire : Merci. Nous mettons aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

58. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque – Approbation du rapport n° 2 du 27 octobre 2017.

M. Soroste : Le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) a créé, par délibération du 4 février 2017, la commission locale d'évaluation des charges transférées entre elle-même et ses communes membres. À l'occasion d'une réunion tenue le 27 octobre 2017, la commission a établi et adopté le rapport n° 2. Il convient d'approuver ce rapport.

M. le Maire : Pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

59. Garantie d'emprunt accordée à l'association Espace Parents Enfants pour l'acquisition des locaux abritant la crèche Babinou.

M^{me} Bensoussan : La crèche parentale Babinou est gérée par l'association Espace Parents Enfants dans des locaux situés au 11 rue du Colonel Brancion. Ces locaux, pour lesquels l'association dispose aujourd'hui d'un bail locatif, doivent être mis en vente. Le conseil d'administration de l'association a souhaité étudier la possibilité d'acquérir le bâtiment pour y poursuivre son activité. Pour cette opération d'acquisition, la caution de la ville de Bayonne est sollicitée à hauteur de 50 % du capital par l'établissement prêteur au titre des garanties, dans les conditions précisées dans la note de synthèse.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FONCIER

60. Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA PAYS BASQUE concernant l'immeuble sis 1 allée Malégarie – Accord de principe.

M. Lacassagne : La ville de Bayonne est propriétaire de l'ensemble immobilier situé 1 allée Malégarie constitué d'un premier corps de bâtiment abritant l'école, et d'un second recevant d'une part, le rez-de-chaussée dédié au service de la restauration scolaire et d'autre part, les logements anciennement affectés aux instituteurs. Cet immeuble nécessitant une réhabilitation complète compte tenu de sa vétusté, il est proposé que la commune de

Bayonne donne l'immeuble à bail à réhabilitation au profit de SOLIHA PAYS BASQUE pour une durée prévisionnelle de 45 années.

M. le Maire : Abstention ? Vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

61.Cession de la propriété sise 23 avenue des Arènes à Monsieur et Madame Desaulty.

M. Pocq : La ville de Bayonne est propriétaire de la villa dénommée « Tiou » située 23 avenue des Arènes, composée de deux appartements, dont un a été occupé pendant de nombreuses années par le concierge des Arènes. Dans le cadre de la gestion active de son patrimoine, la commune a décidé de céder ce bien et a fait le choix de réaliser cette vente par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Cette agence a présenté une offre d'achat en date du 12 octobre 2017 au prix demandé pour le compte de ses clients Monsieur et Madame DESAULTY. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette vente, dans les conditions précisées en note de synthèse.

M. Etcheto : Nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : M. Iriart prend part au vote. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat),
MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote*

62.Acquisition d'un terrain à la SCI ZERUA – Angle rues Saint-Frédéric et de la Cale.

M. Salducci : Dans le cadre de l'aménagement de la rue Saint-Frédéric, la ville de Bayonne doit réaliser des travaux de voirie consistant en un élargissement de la voie avec la création de trottoirs. Ces travaux impliquent de détenir la maîtrise foncière de terrains qui sont actuellement la propriété de la SCI ZERUA. Il s'agit de 40 m². Il est proposé d'approuver cette opération et d'autoriser le Maire à mener toutes démarches afférentes.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MOYENS GÉNÉRAUX

63.Transport de personnes – Signature des avenants n° 1 aux marchés 15104 et 15 105 suite au transfert de la compétence animation seniors du CCAS à la ville.

M. Esmieu : Cela fait suite à la délibération 44. Par délibération en date du 9 avril 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec le centre communal d'action sociale (CCAS), afin de passer des marchés pour le transport des enfants et des personnes retraitées sur la commune de Bayonne, et le

transport des enfants et des personnes retraitées hors de la commune de Bayonne. Compte tenu du transfert du service animation seniors à la ville, la convention avec le CCAS n'a plus lieu d'être et des avenants utiles avec les prestataires de ces deux marchés doivent être signés. Il y a lieu d'approuver ces dispositions et d'autoriser le Maire à signer les documents afférents.

M. le Maire : Pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

PATRIMOINE IMMOBILIER

64. Maintenance en garantie totale et mise aux normes des ascenseurs, monte-charge et manches d'évacuation des établissements communaux – Avenant n° 1 au marché n° 15119 conclu avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs.

M. Esmieu : Le parc immobilier de la ville est amené à évoluer de manière récurrente selon les constructions nouvelles, les acquisitions, les cessions et les démolitions. Dans le cadre de ce marché, des modifications ont été apportées sur les équipements faisant l'objet d'opérations de maintenance. Un avenant est donc utile pour prendre en compte ces modifications. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce dispositif et d'autoriser le Maire à le signer.

M. le Maire : Merci. Des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

RÉGIE DES EAUX

65. Tarifs des redevances et des prestations 2018.

M. Arcouet : Dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2018, et, afin d'assurer la continuité du service, il convient de fixer pour ce prochain exercice l'ensemble des tarifs qui seront appliqués pour les activités actuellement assurées par la Régie des Eaux sur le territoire de Bayonne. Il est rappelé que les tarifs de la redevance d'eau potable avaient été revus à la hausse en 2011 et si une formule de révision a permis de les faire progresser de 2012 à 2015, il est apparu ensuite qu'ils pouvaient rester inchangés en 2016 et 2017. Il est proposé de maintenir ces mêmes tarifs pour 2018. Enfin, il est rappelé que la ville de Bayonne applique des tarifs écosolidaires qu'il est indispensable de maintenir jusqu'à la fin de l'expérimentation selon les termes de la délibération précitée de décembre 2015. Il est donc proposé au conseil municipal de valider les tarifs 2018 concernant le service d'eau potable, tels que présentés en note explicative de synthèse. Concernant les prestations, deux nouvelles sont créées. Je vous épargne la lecture des tarifs.

M. le Maire : Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

66. Transfert de la compétence Eau potable – Transfert des agents de la Régie des Eaux à la Communauté d'Agglomération Pays Basque et suppression des postes correspondants.

M^{me} Durruty : Au 1^{er} janvier 2018, la compétence eau potable sera transférée à la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB). En conséquence, conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, ce transfert entraîne le transfert du service de la régie des eaux chargé de la mise en œuvre de cette compétence au niveau du territoire de la ville de Bayonne. Il appartient donc au conseil municipal, suite au recueil de l'avis des comités techniques de la commune de Bayonne et de la CAPB, de déterminer les transferts de personnel relevant désormais des compétences de l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018 et les suppressions de postes correspondants de la commune de Bayonne. Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le transfert des personnels de la régie des eaux dans les conditions sus-énoncées, et d'autoriser le Maire à procéder à toutes les démarches utiles à la réalisation de ce transfert et notamment à la prise des arrêtés individuels nominatifs correspondants.

M. le Maire : Merci. Abstention ou vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

67. Modification du tableau des effectifs

M^{me} Durruty : Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs suivante : cinq créations de postes, pour pourvoir les postes laissés vacants par des mobilités internes ou externes, dont un poste d'attaché dans le cadre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

M. le Maire : Merci.

M. Iriart : Nous nous abstenons.

M. Etcheto : Nous ne prenons pas part au vote sur les RH.

M. le Maire : La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat), MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

68. Autorisation de recours à deux intervenants auprès des seniors dans le cadre du programme d'activités génération seniors (cours d'espagnol et d'anglais)

M^{me} Lauqué : Dans le cadre d'une programmation d'activités culturelles et de loisirs, le service animations seniors propose des cours d'espagnol et d'anglais, assurés par deux vacataires expérimentés qui effectueront une prestation par semaine, hors vacances

scolaires, au tarif forfaitaire de 75 € net par cours de 1 heure 30. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recruter deux vacataires, afin de dispenser des cours d'espagnol et d'anglais, du 8 janvier 2018 au 6 juillet 2018, dans les conditions énoncées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Abstention ou vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

69. Autorisation de recours à des agents contractuels pour assurer les opérations de recensement de la population

M^{me} Durruty : Les opérations de recensement de la population se déroulent chaque année en janvier et en février et nécessitent le recrutement temporaire d'agents recenseurs, au titre de l'accroissement temporaire d'activité qu'elles génèrent. La ville de Bayonne prend en charge la rémunération de ces agents et reçoit de la part de l'État une dotation forfaitaire destinée à compenser partiellement les coûts qu'elle supporte. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recruter des agents recenseurs contractuels.

M. le Maire : Merci. Abstention, vote contre. Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

70. Modification du temps de travail du psychologue appelé à intervenir dans les crèches municipales

M^{me} Bensoussan : Le conseil municipal a créé un poste à temps non complet de psychologue qui intervient à raison de 4 heures par mois, de façon suivie et régulière dans le fonctionnement quotidien au sein des trois crèches municipales (crèche quai Chaho, crèche Pyrène et crèche Saint-Esprit). Il convient aujourd'hui de porter ce temps de travail à 5 h/mois, et ce dès le 1^{er} janvier prochain.

M. le Maire : Merci. Abstention ou vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

COOPÉRATION COMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

71.SO. CO. MIX. – Rapport pour l'exercice 2016-2017 du représentant de la Ville au conseil d'administration

M. le Maire : Ce rapport est mis aux voix, à la différence des suivants, parce que c'est une société particulière.

M. Soroste : La SO.CO.MIX gère l'hôtel du Palais. La ville de Bayonne y a historiquement une participation d'un peu plus de 3 %, et un poste d'administrateur. Par la presse, vous voyez cette année que c'est un poste vivant. Vous avez un rapport sur les chiffres. Par rapport à l'image qui est donnée, que nous pouvons regretter, les chiffres de l'hôtel du Palais

n'ont jamais été aussi bons. La société n'a jamais été dans une position aussi favorable. Ceci rétabli, certaines images fausses qui sont données pour certaines raisons internes à notre commune voisine, dans lesquelles je ne rentrerai pas. Mais la réalité des chiffres que nous avons ce soir montre un résultat d'exploitation au 31 mars 2017 de plus 81 % par rapport à l'an dernier. Le résultat net est de 821 000 € contre 349 000 €. Ce n'est pas la situation économique actuelle qui doit être mise en avant pour la situation du Palais, en tout cas pour les personnes qui veulent faire apparaître la réalité plus noire qu'elle n'est. En tout cas les chiffres sont bons. Voilà ce sur quoi nous devons objectivement nous prononcer.

M. le Maire : Voilà comment nous finissons par nous intéresser aux affaires biarrotes ; parce que nous avons une petite part dans une société. M. Soroste suit de très près ce qui s'y passe.

M. Soroste : Les décisions finales seront prises très rapidement, mais ne seront pas prises ce soir. Vous serez informés en temps utile.

M. le Maire : On est obligé de voter cette délibération.

M. Etcheto : Nous ne prenons pas part au vote.

M. Iriart : Nous nous abstenons.

M. le Maire : Merci. La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

*Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa (avec mandat), MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote
M. Iriart (avec mandat) s'abstient*

72. Société Locale d'Épargne Pays Basque – Rapport pour l'exercice 2016-2017 du représentant de la Ville.

M. Pocq : Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité pour l'exercice 2016-2017 de la Société Locale d'Épargne Pays Basque, tel que présenté en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas de vote. S'il n'y a pas de demandes d'explication, nous passons.

DONT ACTE

73. Procvivis Aquitaine Sud – Rapport pour l'exercice 2016 du représentant de la Ville.

M^{me} Brau-Boirie : Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité pour l'année 2016 de la société Procvivis Aquitaine Sud, tel que présenté en note explicative de synthèse qui n'appelle pas de vote.

M. le Maire : Il n'y a pas de vote. Je vous remercie. La séance est terminée.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes. Notre prochaine séance se tiendra le jeudi 8 février à 17 h 30. La commission générale se tiendra le 30 janvier à 18 h.

DONT ACTE

La séance est levée à 21 h 53.